

Quatrième séance, vendredi 11 septembre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Assermentations. – Projet de loi N° 140 sur les conventions intercantionales (LConv); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport agricole quadriennal. – Projet de loi N° 137 portant adhésion du canton de Fribourg au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de décret N° 144 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement pour la construction et l’équipement d’un bâtiment d’imagerie médicale au HFR Riaz; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport N° 143 sur le postulat N° 269.04 Jacques Bourgeois (pour une maîtrise – réduction des coûts AI – réinsertion facilitée – encadrement optimal des personnes invalides bénéficiaires de rentes). – Elections. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 97 député-e-s; absents: 13.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Michel Buchmann, Christine Builliard, Pierre-Alain Clément, Jacques Crausaz, Daniel de Roche, Jean-Pierre Dorand, René Fürst, Pierre Mauron, Jacques Morand, Valérie Piller, Antoinette Romans et Laurent Thévoz.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Georges Godel, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d’Etat, sont excusé-e-s.

Communications

Le Président. Le Bureau a nommé M. Olivier Suter comme membre du Conseil de coordination de la Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en remplacement de M. Albert Studer, démissionnaire.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 10 septembre 2009

Projet de loi N° 141 sur la péréquation financière intercommunale

Albert Bachmann, président, Pascal Andrey, Hans-Rudolf Beyeler, Jean Bourgknecht, Pierre-Alain Clément, Jacques Crausaz, Raoul Girard, Nadine Gobet, Stéphane Peiry, Katharina Thalmann-Bolz, Emanuel Waeber.

Projet de loi N° 145 sur les eaux

Christian Bussard, président, Albert Bachmann, Markus Bapst, Gabrielle Bourguet, Heinz Etter, Jean-Noël Gendre, Ueli Johnner-Etter, Nicolas Lauper, Christa Mutter, Alfons Piller, François Roubaty.

Projet de loi N° 149 sur les routes (aménagement de bandes et pistes cyclables)

Jean-Daniel Wicht, président, Bernard Aebischer, Charles de Reyff, Josef Fasel, Bruno Fasel-Roggo, Daniel Gander, René Kolly, Edgar Schorderet, René Thomet.

Projet de décret N° 146 portant dépôt d’une initiative cantonale à l’Assemblée fédérale (interdiction des jeux vidéo violents)

Jean-Denis Geinoz, président, Antoinette Badoud, Eric Collomb, Louis Duc, Sébastien Frossard, Xavier Ganioz, Denis Grandjean, Ursula Krattinger-Jutzet, Theo Studer.

Projet de décret N° 150 relatif au subventionnement des travaux complémentaires de transformation et de rénovation du toit de l’hôpital fribourgeois, site de Billens

André Schoenenweid, président, Dominique Butty, Louis Duc, Jacques Gavillet, Fritz Glauser, Yvan Hunziker, Nicolas Lauper, Nicolas Repond, Roger Schuway.

Projet de loi N° 151 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Hans-Rudolf Beyeler, président, Markus Bapst, Claudia Cotting, Raoul Girard, Michel Losey, Eric Menoud, Stéphane Peiry, Nicolas Rime, André Schoenenweid, Jean-Pierre Thürler, Jacques Vial.

Projet de révision de la loi sur l'énergie

Gilles Schorderet, président, Gilbert Cardinaux, Eric Collomb, Dominique Corminbœuf, Jacques Crausaz, Josef Fasel, Yvan Hunziker, Patrice Longchamp, Jacques Morand, Christa Mutter, Nicolas Rime.

Assermentations

Assermentation de *M^{me} Sandra Martins*, élue par le Grand Conseil à la fonction d'assesseure suppléante au Tribunal des baux à loyer lors de la session de septembre 2009, et de *M. Reto Schmid*, élu par le Grand Conseil à la fonction de Secrétaire général adjoint du Grand Conseil lors de la session de septembre 2009.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, Monsieur, vous venez d'être assermentés par le Grand Conseil pour votre nouvelle fonction. Je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction. (*Applaudissements*).

Projet de loi N° 140 sur les conventions intercantionales (LConv)¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (*ACG/MLB, FV*).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, **Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La loi sur les conventions intercantionales – la LConv – qui vous est présentée aujourd'hui, revêt une importance particulière, particulière parce qu'il s'agit de la première fois que notre Grand Conseil légifère suite à des initiatives parlementaires. Le Grand Conseil a déjà légiféré notamment dans le cadre de la mise sur pied de la LGC mais ceci sur la base d'un CoPil et pour une loi qui lui était propre. Les initiatives parlementaires qui ont été déposées, respectivement en 2005 et 2006, n'avaient pas de suite tout à fait claire sur la manière dont elles devaient être traitées avant l'adoption de la nouvelle loi sur le Grand Conseil. Il était d'ailleurs prévu de traiter la première d'entre elles sous la forme d'une motion. C'est ensuite simplement avec la nouvelle loi sur le Grand Conseil qu'il a été décidé de traiter ces deux initiatives comme elles devaient l'être selon la loi sur le Grand Conseil, c'est-à-dire un projet de loi élaboré par une commission du Grand Conseil. J'y reviendrai plus tard.

Deuxièmement, cette loi revêt également une importance particulière parce qu'elle propose une solution à un problème qui touche tous les Grands Conseils depuis un certain nombre d'années, à savoir le développement des collaborations intercantionales et, par

ce fait, des conventions intercantionales. Pour donner une brève idée de l'importance de ces concordats et de ces conventions, je citerai simplement quelques chiffres. Dans le canton de Fribourg, nous pouvons recenser environ 259 collaborations intercantionales – 25 collaborations portant sur un montant supérieur à 100 000 francs – et 93 concordats intercantonaux, sans compter les accords administratifs. Ces informations proviennent de la base de données BADAC (année de référence: 2004). Il s'agit donc d'un élément extrêmement fort que ces concordats intercantonaux, qui ne sont pas nouveaux mais qui vont se développer d'une manière relativement intensive notamment en lien avec la réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. A ce sujet-là, je dirai que cette loi désigne un certain nombre de domaines où ces collaborations intercantionales sont nécessaires, à savoir les hautes écoles cantonales, les institutions culturelles d'importance suprarégionale, la gestion des déchets, l'épuration des eaux usées, les transports en agglomération, la médecine de pointe, les cliniques spéciales, les institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées. Autant de domaines où les cantons, et c'est logique, doivent collaborer. La Confédération a, en plus, selon les dispositions de l'article 48a de la Constitution suisse, la possibilité d'imposer ces collaborations intercantionales. Il s'agit donc pour tous les cantons de pouvoir collaborer au mieux – soit pour mettre sur pied des institutions soit pour fixer des accords qui répondent à ces besoins. Ceci est un réel défi pour le pouvoir législatif et depuis de nombreuses années bon nombre de députés, dans toute la Suisse et en particulier dans la Suisse romande, parlent d'un certain effritement du pouvoir réglementaire, d'un certain déficit démocratique. Il y a eu de nombreuses réflexions pour savoir comment il était possible de pouvoir compenser cet élément-là et la loi qui nous est proposée aujourd'hui est une réponse particulière du canton de Fribourg à ces collaborations. L'une des conséquences de cette intensification des collaborations a été la mise sur pied au niveau de la Suisse romande, des six cantons romands, de la «Convention des conventions». Cette convention, en vigueur depuis 2002, est importante et elle s'est imposée suite aux discussions qu'il y avait au niveau de la HES car, pour l'adoption de ce concordat HES, il était nécessaire de fixer la manière dont les cantons allaient collaborer. De nombreuses discussions ont eu lieu pour savoir comment les cantons seraient représentés dans une instance intercantonale et c'est à ce moment-là qu'il a été décidé au niveau de la Suisse romande d'élaborer une convention cadre, convention qui devait par la suite simplifier toutes ces procédures. Au niveau du canton il s'agissait alors pour nous de définir quelles étaient les compétences des différents organes cantonaux, à savoir les compétences du Grand Conseil et du Conseil d'Etat en particulier.

Si nous reprenons la chronologie des travaux de l'élaboration de cette nouvelle loi, nous avons, comme déjà dit tout à l'heure, en 2005 et 2006 le dépôt des initiatives parlementaires N° 119.05 et 161.06. Ensuite, nous avons eu la prise en considération de ces deux initiatives. Tout cela a abouti au mois de février 2008 à la nomination, par le Bureau du Grand Conseil, d'une

¹ Message pp. 1359ss.

commission parlementaire pour élaborer un nouveau projet de loi. Cette commission s'est réunie pour savoir comment elle pourrait mener à bien cette tâche, qui était une tâche nouvelle. Cette commission, suite à l'analyse d'un rapport sur ces collaborations inter-cantoniales fait par l'Institut du fédéralisme, a élaboré un plan d'action et pour mener à bien ces travaux elle a décidé de se doter d'un groupe de travail. Je tiens là particulièrement à relever l'importance de ce groupe de travail pour notre commission parlementaire et pour l'élaboration de la loi qui vous est soumise aujourd'hui. Il n'est pas dans les us et coutumes de mentionner des personnes de l'administration qui ont travaillé à l'élaboration d'un projet de loi mais comme il s'agit d'une première je souhaite quand même le faire. Je remercie en particulier notre tout nouveau secrétaire général adjoint, qui a dirigé ce groupe de travail et qui a fait un travail considérable pour pouvoir, d'une part, réunir toutes les informations nécessaires, déterminer une procédure et, d'autre part, élaborer un canevas, puis un avant-projet d'une nouvelle loi, le tout avec un groupe de travail constitué de MM. André Schoenenweid, Alain Schaller et Christophe Schaller ainsi que de votre serviteur. Huit séances de ce groupe de travail ont été nécessaires pour élaborer un avant-projet et, ensuite, cet avant-projet a été travaillé et discuté au niveau de la commission parlementaire, qui a siégé à cinq reprises. Il a été nécessaire également de faire une procédure de consultation, parce que c'était une tâche dévolue à cette commission – normalement c'est fait par le Conseil d'Etat. Vous l'avez vu dans le message, cette procédure de consultation a eu lieu et a donné des avis globalement positifs sur ce projet de loi avec un certain nombre de remarques dont nous avons tenté de tenir compte et deux remarques plus importantes qu'il n'a pas été possible d'intégrer dans le projet.

J'aimerais définir d'une manière très globale encore les buts et le contenu général de ce projet de loi. Tout d'abord, nous parlons de collaborations inter-cantoniales et de la répartition des tâches entre l'exécutif et le législatif. En premier lieu, il a été nécessaire de parler de la communication. Cette nouvelle loi introduit une obligation pour le Conseil d'Etat d'informer le Grand Conseil des négociations en cours. Nous pourrions dire que c'est quelque chose de léger comme obligation si ce n'est que de l'information. Cela n'est pas le cas et nous avons vu dans toutes les collaborations inter-cantoniales que le plus gros problème qui régissait ces conventions inter-cantoniales était le manque de communication, le manque d'information des députés des Grands Conseils, qui se retrouvaient, tout d'un coup, devant un projet de loi terminé qu'ils n'avaient plus qu'à adopter. Donc, cette obligation de renseigner est essentielle.

Le deuxième point fondamental est le droit du Grand Conseil d'être consulté lors de négociations ou en vue de la conclusion de conventions inter-cantoniales. Ce droit de consultation est important. Nous avons eu de nombreuses discussions pour savoir s'il était assorti ensuite de prises de position contraignantes pour le gouvernement. Cette option n'a pas été retenue. Nous devons laisser au gouvernement sa marge de manœuvre pour discuter avec des partenaires d'autres cantons. Par contre, la Commission des affaires extérieures aura

toujours la possibilité d'être consultée et de donner son avis. Ce qui est très important c'est que le Conseil d'Etat ne sera pas lié par cet avis mais devra du moins en faire état auprès des partenaires en disant: «Notre Grand Conseil souhaite telle ou telle orientation dans la future convention.»

Cette loi règle également la question de la délégation des compétences. Evidemment, nous ne pouvons pas traiter de la même façon une convention qui porte sur la création d'une nouvelle structure telle qu'une école comme la HES-SO, qui a des incidences financières majeures pour le canton et la modification d'un concordat sur la longueur des perchettes que l'on ose pêcher dans le lac de Neuchâtel. Cette convention résout une partie de ce problème en clarifiant les délégations qui peuvent être faites par le Grand Conseil en faveur du Conseil d'Etat respectivement en faveur de ses services.

Le dernier point important est la création d'un répertoire sur les conventions. Les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure sont quand même impressionnants. Sur le nombre de conventions qui régissent le canton de Fribourg, il est important pour notre institution, pour notre parlement, de conserver une vision globale de ces conventions. Donc, il s'agit à un moment donné d'avoir un répertoire (et un répertoire *à jour*).

Je ferai peut-être une dernière remarque dans l'entrée en matière. Cette nouvelle loi sur les conventions parle de la collaboration entre l'exécutif et le législatif. Si au moment du dépôt des initiatives parlementaires nous pouvions ressentir dans cette enceinte quelques tensions entre le gouvernement et le Parlement, qui chacun voulaient garder leurs prérogatives et craignaient l'immixtion de l'autre instance dans leurs propres compétences, je dois reconnaître que depuis le début du travail de cette commission il y a eu une ambiance extrêmement constructive dans le cadre de la commission. D'ailleurs, M. le Commissaire du gouvernement ici présent a participé à toutes les séances de la commission parlementaire qui a élaboré ce projet de loi et je crois que c'est avec une compréhension réciproque des charges de chacun que nous avons élaboré, je dirais à la satisfaction des deux parties, le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui.

Le Commissaire. Je ne peux que confirmer les propos de M. le Rapporteur. Le Conseil d'Etat, par ma Direction, a été associé de manière constante aux travaux qui ont abouti au projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui. La collaboration et l'état d'esprit furent très bons dans le groupe technique aussi bien qu'avec la commission. Le Conseil d'Etat est bien conscient que l'information régulière sur les projets en cours est de première importance pour la confiance réciproque entre le législatif et l'exécutif cantonaux. La difficulté peut venir du fait que plus les cantons ont des projets communs, plus le risque existe que certains de ces cantons apprennent par les autres que des tractations sont en cours, d'où la nécessité d'une information régulière, comme le font déjà certaines Directions, mais avec des précautions pour ne pas créer des méfiances chez les autres partenaires. Nous trouverons ce *modus vivendi*, qui nous permettra à la fois d'informer sans

prétérir inutilement le travail dans les autres cantons. Certaines collaborations peuvent aller de soi dans certains cantons et poser problème dans d'autres. Ces collaborations sont d'ailleurs à géométrie variable selon les sujets et les sensibilités.

Le Conseil d'Etat approuve ce projet et se réjouit d'une nouvelle culture d'information réciproque entre les deux pouvoirs.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Der vorliegende Gesetzesentwurf ist aufgrund zweier parlamentarischer Initiativen direkt vom Parlament erarbeitet worden. Er ist das Resultat einer sehr konstruktiven Zusammenarbeit mit der Regierung. Die CVP-Fraktion nimmt zufrieden zur Kenntnis, dass der vorliegende Entwurf die Forderungen der parlamentarischen Initiativen umsetzt und der Erlass eine ganzheitliche Lösung bei der Behandlung von interkantonalen Verträgen beinhaltet. So regelt das Gesetz die Kompetenzen von Staatsrat und Grosse Rat beim Erarbeiten, beim Aushandeln und bei der Ratifizierung von Vereinbarungen. Aufgaben und Gewaltentrennung werden klar geregelt und respektiert. Die Machtbalance ist eine heikle und sensible Angelegenheit. Der Gesetzesentwurf schenkt dieser eine besondere Aufmerksamkeit, was von gegenseitigem Respekt und gegenseitiger Achtung zeugt. Die CVP-Fraktion nimmt ebenfalls befriedigt zur Kenntnis, dass die Informationspflicht der Regierung so geregelt ist, dass laufende Verhandlungen nicht gestört werden. Die Kommission für Auswärtige Angelegenheiten wird dabei zur Ansprechpartnerin auf Seite des Parlaments. Dies ist eine herausfordernde und anspruchsvolle Aufgabe für die Kommission. Die Kommission soll die Verhandlungsposition des Staatsrates stärken, damit die Interessen des Kantons noch breiter abgestützt wahrgenommen werden können. Die CVP sieht in diesen zwei Punkten die Hauptvorteile des Entwurfs. Die Fraktion ist deshalb einstimmig für Eintreten und für die Verabschiedung des Entwurfs in der vorliegenden Form, also ohne Änderungsanträge.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). On pourrait sabler le champagne aujourd'hui, puisque ce projet de loi est une première dans les annales du Grand Conseil. En effet, c'est la première fois que des parlementaires et des spécialistes des services de l'Etat concoctent une loi ensemble. Comme le souligne ce message, ce projet de loi institue une procédure de consultation et d'information, surtout entre l'exécutif et le législatif. Cette loi renforce et définit, dans une certaine mesure, le rôle de la CAE dans les conventions intercantionales mais définit également le rôle du Grand Conseil dans ce domaine. Le Grand Conseil gagne ainsi en information concernant les conventions en gestation et sur les négociations entreprises par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil remplira ainsi mieux et plus efficacement sa fonction de contrôle, sans pour autant enfreindre l'autorité et l'autonomie du Conseil d'Etat. Le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité, soutiendra l'entrée en matière.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Wir alle kennen das Demokratiedefizit, das entsteht, wenn kan-

tonsübergreifende Lösungen gewählt werden, wenn Gemeindeversammlungen nicht mehr über gemeindeeigene Geschäfte abstimmen, sondern dies von der Regierung oder vom Gemeinderat mit den anderen Gemeinderäten zusammen gemacht wird. Im Jahre 2002 ist von den Westschweizer Kantonen, die lange vor den Deutschweizer Kantonen eine Sensibilität gegenüber diesem Defizit entwickelt haben, die Convention des conventions geschaffen worden, am Schalthebel damals Micheline Calmy-Rey und Pascal Broulis. Diese Vereinbarung regelt die Beteiligung der Parlamente der sieben Westschweizer Kantone beim Abschluss von Verträgen. Wir haben heute aber einen Gesetzesentwurf vor uns liegen, der die innerkantonale Zusammenarbeit der Regierung mit dem Parlament zum Gegenstand hat. Es war kein leichtes Unterfangen, eine Regelung vorzusehen, die unter Berücksichtigung der verfassungsmässigen Vorgaben, der Gewaltenteilung und der Reduzierung des Demokratiedefizits und ohne schädliche Lahmlegung von Verhandlungsprozessen umsetzbar ist. Wir sind sehr stolz, heute einen Gesetzesentwurf vorlegen zu können, der ein Produkt des Grossen Rates ist. Ich kann den Kommissionsprecher nur unterstützen, wenn er sagt, wie gut die Erfahrung war und wie wertvoll auch die Mitarbeit und die Unterstützung unseres Parlamentsekretärs Reto Schmid war. Ich möchte ein paar zentrale Punkte des Gesetzes hervorheben: Gemäss Verfassung vertritt der Staatsrat den Kanton nach aussen und handelt die interkantonalen Verträge aus – eine Kompetenz, die das Demokratiedefizit impliziert. Das Gesetz sieht nun vor, dass der diesbezüglich sensibilisierte Staatsrat den Grossen Rat in den Prozessen bei interkantonalen Verträgen einbezieht, ihn informiert und zwar im Sinne einer Information als einer Bringschuld. Die Information muss rechtzeitig und umfassend sein und in jeder wichtigen Etappe der Verhandlungen erfolgen. Der Grosse Rat kann selber aktiv werden und zwar mittels Eingaben, Postulaten und Motionen. Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten ist so etwas wie eine Mittelsperson zwischen dem Grossen Rat und dem Regierungsrat. Sie muss bei allen Geschäften im Bereich der Interkantonalen Zusammenarbeit eine wichtige Rolle einnehmen. Alles in Allem stellt der Gesetzesentwurf eine ausgewogene und pragmatische Lösung dar. Er vermindert den Verlust der demokratischen Rechte des Parlaments, ohne dabei die Verhandlungen lahm zu legen. In diesem Sinn spricht sich die Sozialdemokratische Partei für Eintreten aus.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). A l'heure où les projets intercantonaux fleurissent, à l'heure où les conventions intercantionales sont de plus en plus nombreuses, se dote d'une loi ayant pour but de clarifier les modes d'intervention du Grand Conseil, de clarifier la répartition des compétences du Conseil d'Etat et du Grand Conseil en matière de traités et d'instituer une procédure d'information et de consultation du pouvoir législatif du début des négociations jusqu'à la mise en œuvre, en passant bien entendu par l'approbation, est devenue incontournable. Cette loi est devenue une nécessité. Il est bon de relever que cette loi trouve un bon équilibre entre un Conseil d'Etat qui n'est pas freiné dans ses initiatives et ses démarches et une commis-

sion permanente qui n'en est pas pour autant écartée. Cette loi ne fait que renforcer aussi la relation d'ouverture et de dialogue qui règne entre le Conseil d'Etat et le Parlement cantonal, ce qui, croyez-moi, n'est pas le cas dans tous les cantons de ce pays.

C'est sur ces considérations que le groupe libéral-radical soutient, à l'unanimité, l'entrée en matière sur ce projet de loi.

Le Rapporteur. Je tiens à remercier tous les porte-parole des groupes, qui, tous, acceptent l'entrée en matière sur ce projet de loi et ce pour la plupart à l'unanimité. Je relèverai simplement sur les différentes interventions que je crois que ce qui a convaincu la plupart des députés, c'est ce juste équilibre, le fait de conférer au Grand Conseil un certain nombre de possibilités d'intervention dans le domaine de ces conventions intercantionales tout en laissant une marge de manœuvre nécessaire au négociateur qu'est le Conseil d'Etat. Je crois que, effectivement, c'est le point fort de cette loi.

Le Commissaire. M^{me} Hänni a fait référence aux premiers travaux qui ont amené à cette Convention des conventions. Peut-être une toute petite histoire, rapide! Vous savez que chaque année les conseillers d'Etat de toute la Suisse se réunissent pour un séminaire de deux jours et demi. Une fois, le dernier demi-jour, on avait mis ce projet à l'ordre du jour. Je faisais partie des intervenants et du podium de discussion. Lorsque je leur ai expliqué que, chez nous, on avait une motion qui comprenait aussi l'exigence qu'une petite délégation parlementaire accompagne le Conseil d'Etat pour les négociations, on m'a regardé comme un extra-terrestre et on m'a demandé de quelle planète je débarquais. Puis, décidément, les collègues alémaniques ont pensé que les welches ne venaient pas de la même planète que les alémaniques. Pour eux, c'était impossible. Vous avez eu la sagesse de retirer la deuxième partie de la motion et donc, dans ce sens-là, je suis très heureux que le Conseil d'Etat puisse être entièrement, comme tous les intervenants, derrière ce projet de loi. Je ne pouvais pas m'empêcher de vous livrer ce petit passage d'il y a quelques années.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article 1 définit le champ d'application de cette loi. Il est à noter que la commission a souhaité, dans cet article, simplifier les termes en ne parlant que de «conventions intercantionales» et en laissant de côté d'autres appellations telles que «traités».

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 prévoit l'application de ces dispositions et prévoit aussi, à son alinéa 2, la possibilité d'une délégation.

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'article 3 prévoit les réserves au droit supérieur. Il faut entendre sous cet article 3 essentiellement les dispositions de l'actuelle Convention des conventions ou de la future CoParl. Le groupe de travail ainsi que la commission ont été particulièrement attentifs à voir que les dispositions prises dans cette loi sur les conventions ne soient pas contraires à l'esprit de la Convention des conventions et aux dispositions que nous connaissons actuellement de la CoParl. Ce qui fait que nous pouvons sans autre accepter ce projet de loi et ne pas émettre de réserve selon ce qui sera décidé dans le projet final de la CoParl.

– Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. L'article 4 reprecise le principe fondamental selon lequel le Grand Conseil est l'organe qui approuve l'adhésion du canton aux conventions intercantionales. Ce rappel est un rappel fondamental. Il rappelle également l'implication du Grand Conseil dans le cadre de cette loi.

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. L'article 5 et en particulier l'alinéa 2 fait référence à la LGC et notamment aux attributions de la Commission des affaires extérieures. C'était aussi une volonté de cette commission de définir clairement quelles sont les compétences dans le cadre de cette loi sur les conventions de la Commission des affaires extérieures et, on le voit à un article ultérieur, cela permettra ensuite de simplifier les formulations dans la loi sur le Grand Conseil.

– Adopté.

ART. 6

Le Rapporteur. L'article 6 détermine les attributions du Conseil d'Etat et reprecise son rôle en termes de négociation, de signature et de dénonciation des conventions.

– Adopté.

ART. 7

Le Rapporteur. L'article 7 parle de la délégation et le principe retenu par la commission est de dire que le Grand Conseil délègue au Conseil d'Etat la négociation des conventions portant sur des matières qui, en droit cantonal, relèveraient de sa compétence.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat salue cette délégation de compétence. Vous vous rappelez que lors de l'examen de certaines règles concernant la pêche on avait déjà parlé de simplifications. Certains cantons connaissent déjà cette délégation de compétence. On a dû réunir une fois une commission parlementaire pour cinq minutes pour un objet de minime importance et cette clarification est bienvenue et saluée par le Conseil d'Etat.

– Adopté.

ART. 8

Le Rapporteur. Les articles 8 et 9 de cette convention déterminent d'où provient l'initiative en matière de conventions intercantionales.

L'article 8 réaffirme le principe que le droit d'initiative, le droit «d'initier de nouvelles conventions», appartient au Conseil d'Etat. Ce droit est assorti ensuite de la possibilité pour le Conseil d'Etat de requérir l'avis de la Commission des affaires extérieures sur cette opportunité.

– Adopté.

ART. 9

Le Rapporteur. Cet article 9 a donné lieu à de nombreuses discussions au sein du groupe de travail et au sein de la commission pour savoir quels étaient les instruments parlementaires adéquats à mettre à la disposition du Grand Conseil pour agir et interagir dans le cadre de ces conventions intercantionales. Une des premières idées a été de se dire que le mandat devait être l'instrument parlementaire adéquat pour inciter le gouvernement à entreprendre des négociations. Toutefois, nous avons dû constater que le mandat comme instrument parlementaire pose souvent, en tout cas au sein de notre parlement, un certain nombre de difficultés en ce qui concerne la légitimité et la séparation au niveau des compétences. Dès lors, il nous a paru beaucoup plus simple d'utiliser les instruments parlementaires reconnus et très clairs que sont la requête, la motion et le postulat de manière à pouvoir donner aux députés la possibilité, d'une manière formelle, de solliciter le Conseil d'Etat pour qu'il entreprenne des négociations ou de lui demander d'étudier l'opportunité de le faire par un postulat ou bien d'être encore plus impératif par une motion en demandant de proposer un nouveau projet concernant ces conventions. Cet article 9 a ainsi l'avantage de la clarté et de proposer des instruments parlementaires qui sont connus de tout un chacun.

Le Commissaire. Je confirme ce que vient de dire M. le Rapporteur. Un mandat, vous le savez, est contraignant. Si vous arrivez devant six ou sept collègues en disant «voilà la proposition du canton de Fribourg, c'est ça, on ne peut même pas en discuter», eh bien, c'est le meilleur moyen de ne pas aboutir. C'est pour cela que tous les autres instruments parlementaires sont préférables à celui-là, puisqu'ils nous laissent une petite marge de manœuvre. C'est dans ce sens-là que la commission et le Conseil d'Etat sont entièrement d'accord avec ce qui est proposé ici.

– Adopté.

ART. 10

Le Rapporteur. L'article 10 évoque l'information et ce devoir d'information dont nous avons parlé en introduction. Je relèverai juste ici que la première phrase est très importante sur l'information «à temps et de manière complète» à chaque étape importante. Nous avons pu en faire l'expérience déjà durant les années dernières. Tous les projets pour lesquels le Conseil d'Etat est venu rapidement auprès de la Commission des affaires extérieures ont ensuite été ratifiés par le Grand Conseil sans grands problèmes.

Le Commissaire. Je crois que la clarification dans cet article 10 est nécessaire. En effet, vous savez que parfois il y a un certain devoir de confidentialité, voire un devoir certain de confidentialité, pendant que les négociations sont en cours, comme je l'ai dit dans l'entrée en matière. Des informations qui sortiraient trop tôt alors que dans les cantons partenaires on ne serait pas encore au courant pourraient desservir la cause. C'est dans ce sens-là que nous avons précisé les choses et que nous souhaitons que les commissions fassent preuve de cette confidentialité si elle est requise. Je pense que le cheminement prévu à l'article 10 convient bien.

– Adopté.

ART. 11

Le Rapporteur. L'article 11 prévoit les conséquences de la consultation de la Commission, à savoir ses prises de position. Nous avons eu quelques discussions sur la formulation pour savoir s'il fallait qu'elle puisse donner son avis ou faire des propositions, etc. Finalement, nous sommes arrivés à un consensus. Ce qui est important dans cet article 11, ce sont, je dirais, les alinéas 3 et 4.

En ce qui concerne l'alinéa 3, je dirais que la Commission doit veiller à ne pas retarder la signature de la convention. Je le mets en lien direct avec l'article 10. Il est clair que si le Conseil d'Etat informe à temps la commission celle-ci peut tout de suite faire des propositions et, dès lors, il ne devrait pas y avoir de retard dans les négociations et la signature du traité.

A l'alinéa 4, ce qui est très important, comme déjà dit précédemment, c'est que les propositions de la commission ne sont pas impératives pour le Conseil d'Etat, il garde sa marge de manœuvre. Par contre, il est très important qu'il doive en donner connaissance aux partenaires dans la négociation. Ceci leur donne aussi une idée de la probabilité de voir le projet de convention *in fine* ratifié par le Parlement.

Le Commissaire. M. le Rapporteur l'a dit, le Conseil d'Etat aurait souhaité à l'alinéa 2 une simplification en disant que «la commission peut prendre position au sujet des négociations en cours». Le message le dit d'ailleurs à la page 4. Mais, pour le Conseil d'Etat, il était évident que prendre position, eh bien, cela entraînait des recommandations ou des propositions. Cependant, le Conseil d'Etat ne va pas se battre sur cette

évidence et il accepte la formulation telle qu'elle est proposée à l'alinéa 2

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Ein Wort dazu als Präsident der Kommission für auswärtige Angelegenheiten. Wie bereits im Eintreten bemerkt wird das für die Kommission eine Herausforderung sein, diesen Artikel auch in die Tat umzusetzen. Wir werden uns nun zusammen mit der Regierung und auch in der Kommission selbst noch über die Details unterhalten müssen. Man kann Überlegungen anstellen über den Zeitpunkt, wann wir Stellung nehmen, wie die Abläufe und so weiter aussehen – das muss konkretisiert werden. Ich bin gespannt darauf, wie das in der Praxis aussehen wird, aber die Herausforderung wird für die Mitglieder der Kommission grösser.

Le Rapporteur. Je prends note de la remarque de M. le Président de la Commission des affaires extérieures. Je crois que, effectivement, la commission s'était prononcée sur le projet de loi en tant que tel et c'est juste que cet article 11 va donner aussi un certain rythme et un certain rythme de travail dans le cadre de ces négociations.

Le Commissaire. Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, c'est l'instauration d'une nouvelle culture de communication. Je pense qu'il y aura, comme l'a dit M. Bapst, quelques ajustements au départ. Il y a des habitudes à prendre aussi de la part de toutes les Directions. Certaines le font davantage que d'autres aujourd'hui et c'est cette culture de communication qu'il nous faudra apprendre à mettre en œuvre entre nous.

– Adopté.

ART. 12

Le Rapporteur. Cet article 12 précise ce qui est déjà contenu dans la LGC mais, vous avez vu, comme il y aura une simplification de la LGC il était important de mentionner à nouveau comment fonctionne une commission interparlementaire.

– Adopté.

ART. 13

Le Rapporteur. L'article 13 prévoit que, lorsque le message est distribué aux députés pour l'adhésion à une nouvelle convention, la prise de position de la commission y figure. C'est essentiel et important, ce qui permet à tous les députés de clarifier leurs idées. Ce qui est très important aussi, c'est que le Conseil d'Etat se doit là de donner des explications s'il a utilisé sa marge de manœuvre et son autonomie et n'a pas suivi les propositions de la commission. Ce qui permet à un moment donné d'avoir des cartes très claires sur la table. Je dirais que, jusqu'à présent, en tout cas dans le cadre des concordats et des conventions qui ont fait l'objet d'un travail d'une commission interparlementaire, cette disposition n'a souvent pas été utile, parce que les exécutifs, les conférences des directeurs

concernées, ont jusqu'à présent toujours accepté les propositions des commissions interparlementaires.

– Adopté.

ART. 14

Le Rapporteur. Cet article prévoit les modalités de la ratification et de l'information.

– Adopté.

ART. 15

Le Rapporteur. À l'article 15, nous parlons des rôles des membres du Grand Conseil qui sont délégués dans des organismes conventionnels. En général, c'est ce que l'on appelle les commissions de contrôle ou les commissions de suivi. Là aussi, la procédure est la même que celle déterminée dans la LGC. Il y a une adjonction qui prévoit le fait que tous les membres de la CAE fonctionnent comme suppléants automatiques.

– Adopté.

ART. 16

– Adopté.

ART. 17

Le Rapporteur. Je fais juste une remarque en ce qui concerne l'article 17. Il s'agit de la formalisation d'une pratique que le Conseil d'Etat a déjà mise en vigueur depuis un certain nombre d'années. Vous avez tous connaissance de ce rapport sur les relations extérieures, que le Conseil d'Etat nous fournit déjà. Il est ici formalisé dans cette loi.

Le Commissaire. Vous aurez remarqué que dans le dernier rapport on a fait un chapitre spécial, qui regroupe dans un même cahier toutes ces relations extérieures parce qu'avant elles étaient disséminées dans les Directions. On a jugé utile, pour l'information du Grand Conseil, d'avoir une vue d'ensemble et de ne pas devoir aller pêcher dans chacune des Directions ce qui s'est fait au niveau de la collaboration intercantonale.

– Adopté.

ART. 18

Le Rapporteur. Cet article 18 fait état de l'inventaire des conventions, dont j'ai parlé lors de l'entrée en matière. Il s'agit de disposer d'un instrument qui nous donne d'une manière permanente l'état des conventions en vigueur et le nom des cantons auxquels elles s'appliquent. Evidemment, ce travail est déjà réalisé, du moins en partie, dans les Directions, c'est-à-dire qu'elles savent quelles sont les conventions en vigueur les concernant. Il y aura un travail d'adaptation à faire. Il s'agit simplement de vérifier que toutes ces informations sont accessibles à partir d'un répertoire unique.

– Adopté.

ART. 19

Le Rapporteur. L'article 19 prévoit les modifications à apporter au niveau de la loi sur le Grand Conseil. Comme dit précédemment au sujet de cet article 15, les modifications sont une précision du rôle de la Commission des affaires extérieures, qui est déjà donné maintenant dans la loi sur les conventions, ce qui nous permet de simplifier la loi sur le Grand Conseil.

En ce qui concerne l'article 59 alinéa 4 (nouveau), il s'agit là de pouvoir réserver des dispositions en fonction du droit intercantonal et en particulier de la Convention des conventions, éventuellement de la CoParl.

Quant aux modifications des articles 87 et 88 de cette loi, elles précisent simplement ce qui doit revêtir la forme d'une loi et ce qui doit revêtir la forme d'un décret.

– Adopté.

ART. 20

Le Rapporteur. Il s'agit simplement d'une adjonction à l'article 5 alinéa 2, qui prévoit la réserve des droits du Grand Conseil dans les collaborations intercantionales. Evidemment, il est utile de le préciser lorsque cette convention dépasse les possibilités de délégation qui sont précisées aux articles précédents.

– Adopté.

ART. 21

Le Rapporteur. Même commentaire que pour l'article 20.

Le Commissaire. C'est justement un des cas de minime importance que le Grand Conseil était d'accord de déléguer au Conseil d'Etat.

– Adopté.

ART. 22, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Sur l'article 22, juste une précision concernant l'entrée en vigueur. Nous nous sommes posé la question s'il y avait un problème avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention CoParl. Cependant, comme notre projet de loi prévoit les réserves à cet effet et qu'il n'y a pas de dispositions contraires, il n'y a pas de problème pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 22, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation du résultat de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 85.*

Rapport agricole quadriennal

Losey Michel (UDC/SVP, BR). A la lecture de ce premier rapport sur l'agriculture fribourgeoise, nous disposons d'une image précise de la situation agricole de ce canton, avec une analyse de la situation, des objectifs à atteindre et des mesures pour atteindre les objectifs fixés.

Le constat est clair, le secteur agricole en général subit une mutation importante et Fribourg n'y échappe pas. L'immobilisme des structures est une chose révolue. L'empreinte de l'implication de la politique nationale influence fortement l'environnement agricole de notre région. Est-ce un bien, est-ce un mal? Tout dépend de l'objectif final que l'on veut obtenir. Quand je dis «on», c'est bien entendu les milieux politiques de ce canton. A mon avis, l'orientation prise actuellement est mauvaise. Elle sent beaucoup trop le libéralisme à outrance, le manque de vision de la part de la Cheffe du département de l'économie à Berne, M^{me} Leuthard, qui ne croit qu'aux vertus du marché libre, à outrance, sans prendre en considération d'autres paramètres qui sont tout aussi importants et vitaux, soit la qualité des biens

alimentaires que nous consommons, la proximité et la fraîcheur que les paysans suisses fournissent et la sécurité de disposer d'un taux d'auto-provisionnement minimal dans le secteur alimentaire. M^{me} Leuthard fait fi de ces critères, elle est en train de plonger l'agriculture suisse dans un gouffre qui sera dommageable, non seulement pour la population rurale, mais également pour l'ensemble de la population suisse. Que fait le canton de Fribourg en fonction de ces paramètres, Fribourg, un canton qui a une vocation agricole très prononcée, avec plus de 10% d'emplois dans le secteur primaire? Eh bien, Fribourg est un exemple en la matière!

En effet, avec le peu de moyens dont on dispose, Fribourg a une volonté très marquée d'accompagner son secteur agricole en offrant, d'une part, une formation agricole reconnue au-delà de nos frontières cantonales. Le Grand Conseil fribourgeois, dans sa loi sur l'agriculture, a posé un cadre légal permettant également à cette agriculture d'évoluer de manière continue et sans trop de heurts, avec la mise en place d'un fonds rural fort et indispensable en fonction de l'environnement économique et social actuel. La démarche pour profiler et écouler encore plus, et mieux, notre production agricole avec, notamment la promotion des produits du terroir, est excellente et doit encore être renforcée, ce qui est prévu dans les objectifs du rapport.

Dans le secteur des énergies renouvelables, Fribourg doit également mettre l'accélérateur en collaborant encore plus ardemment avec les milieux concernés et trouver des compétences nouvelles pour accompagner jusqu'au bout les projets issus des milieux ruraux. Il faut aussi éviter de croire que ce sera le nouvel Eldorado pour les paysans de ce canton car ceci est un leurre.

Concernant les autres objectifs contenus dans ce rapport, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ces objectifs et les mesures y relatives. Fribourg doit également encore trouver des solutions durables pour permettre – dans le secteur de l'accompagnement au changement – de favoriser la prise de décision pour les exploitants qui ne peuvent plus faire face à leurs obligations financières et autres. Il manque cruellement un filet social sur le plan national et le canton doit s'engager et intervenir avec véhémence et en concordance avec la défense professionnelle sur le plan fédéral pour mettre en place de véritables solutions qui permettent réellement aux familles paysannes en difficulté de trouver des solutions durables et acceptables pour les personnes concernées.

Je félicite et remercie le Conseil d'Etat de croire aussi à son agriculture fribourgeoise et de reconnaître à sa juste valeur le rôle important et primordial que remplissent les agriculteurs de ce canton.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Nous avons devant nous le premier rapport agricole quadriennal rédigé par la DIAF et ses services avec le soutien de la commission sur l'agriculture et approuvé par le Conseil d'Etat; la nouvelle loi sur l'agriculture l'y oblige.

Si la politique agricole se fait surtout au niveau national, la loi cantonale sur l'agriculture donne la base légale à bien des mesures afin de renforcer l'agriculture fribourgeoise mais aussi toute l'économie en amont et

en aval. Le point fort de ce rapport est formulé dans le chapitre «Vision». On y parle d'améliorer la qualité de vie des familles paysannes, de ne pas figer les structures en gardant l'exploitation familiale, d'être plus concurrentiel en assumant une production de haute qualité, une agriculture durable, économiquement rentable et qui assure la souveraineté alimentaire du pays. La préservation des terres agricoles est également très importante. Le respect de l'environnement et la qualité de nos produits sont des facteurs positifs pour la santé de notre peuple ...pour autant qu'il achète nos produits!

La nouvelle loi donne la base légale pour toute une série de mesures pour atteindre ces objectifs: la formation, les aides structurelles, la sécurité alimentaire, la promotion des produits – comme ces jours au Salon suisse des goûts et terroirs, à Bulle – ou encore l'aide aux exploitations en difficulté sont quelques-unes de ces mesures. Toutes, y compris les mesures non mentionnées, sont absolument nécessaires. On constate que la plupart d'entre-elles ont déjà été mises en place et ont fait leurs preuves.

L'évolution de la politique fédérale est, par contre, un véritable souci. Cette année, les dernières mesures de la politique agricole 2011 vont entrer en vigueur. Les prix internationaux des différentes denrées alimentaires, sauf celui du sucre, baissent fortement, pour ne pas dire catastrophiquement concernant le lait, les céréales, les oléagineux. La mise en place de la politique agricole 2011 a mis beaucoup de familles paysannes dans une situation financière difficile. Les liquidités, un des principaux problèmes. Les paysans, qui ont fait des investissements ces dernières années, touchent aujourd'hui moins d'argent que budgétisé par la Vulgarisation. L'agriculture est un peu comme l'école, le secteur de la santé ou encore les soins. Dans ces domaines, l'efficacité a ses limites. L'homme et la nature ne se laissent pas remplacer par des machines sans perte de qualité et de durabilité. La politique de la libéralisation menée à tout prix par la Ministre de l'agriculture à Berne ne donne aucune perspective à des milliers de familles paysannes en Suisse. Le revenu agricole va se dégrader et les paysans restants deviendront des «working poor». La production de haute qualité pour l'exportation va survivre grâce à un soutien de la Confédération et notre peuple mangera des produits bas de gamme importés, avec tous les effets négatifs sur la santé et l'environnement. Est-ce une politique raisonnable de faire vivre son peuple moins sainement uniquement pour éventuellement augmenter, un peu, le produit intérieur brut (PIB)? Franchement, non!

En ce qui concerne l'environnement, la diversité de notre paysage est aussi préservée par la production de différentes cultures. Etant aussi représentant des céréaliers – ceux qui sont allés à Bulle ont vu les producteurs des grandes cultures – je ne peux pas soutenir une politique, en l'occurrence avec un accord de libre échange agricole entre l'Union européenne et la Suisse, avec lequel, je le crains, toutes ces cultures disparaissent de notre pays.

Retour au rapport: le soutien basé sur la loi sur l'agriculture cantonale par les différentes mesures est indispensable et le sera davantage à l'avenir. Nous pouvons compter sur le soutien de nos politiciens et de notre

population. Cela nous donne, à nous, paysans fribourgeois, le courage et l'optimisme nécessaires pour aller de l'avant.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien tient à relever l'excellent rapport agricole qui nous est soumis. Celui-ci fait état de la situation actuelle dans les diverses branches de notre agriculture fribourgeoise ainsi que de la politique agricole cantonale.

Il est nécessaire de relever l'importance de l'agriculture dans ce canton de Fribourg, dont le chiffre d'affaires représente 750 millions et qui occupe une place importante du point de vue de l'occupation du territoire. L'agriculture fribourgeoise occupe de nombreuses personnes directement sur les exploitations et dans les nombreuses industries agro-alimentaires présentes dans notre canton. Ces industries profitent largement des paiements directs alloués aux exploitations agricoles, qui sont contraintes de produire des produits à des prix excessivement bas alors que les prix des agents de production et la main-d'oeuvre sont très élevés.

Le Conseil d'Etat établit pour chaque domaine les objectifs et les moyens nécessaires ainsi que la volonté d'utiliser toutes les marges de manoeuvre que lui laissent les directives fédérales. Il sera important et prioritaire que la DIAF obtienne les moyens nécessaires pour concrétiser la vision préconisée dans ce rapport. Nous pouvons regretter l'absence, dans ce rapport, d'une prise de position concernant la difficulté dans laquelle se trouvent actuellement les producteurs de lait de ce canton. Une production excessive de lait au niveau mondial, la suppression des contingents laitiers – voulue à l'époque par Pascal Couchepin – le désengagement de la Confédération dans les mesures de soutien au marché ont fortement fait pression sur le prix du lait. Nous pouvons craindre que certains exploitants, ayant investi dans des bâtiments destinés à la production laitière, se trouvent dans une situation dans laquelle un manque de liquidités ne leur permettra pas de rembourser les crédits d'investissement en novembre prochain, alors que c'est ces exploitations-là qui devraient être compétitives à l'avenir, comme mentionné à la page 29 du rapport. La Confédération a incité les agriculteurs à se restructurer et donc à investir. Comme toutes ces entreprises qui se restructurent en fermant des usines pour concentrer la production sur un seul lieu, les exploitations doivent souvent faire face à des années difficiles.

Le gouvernement nous fait part de sa préoccupation face à un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne et ceci d'autant plus que le principe de réserve, permettant de mettre en place des mesures d'accompagnement, n'est pas accepté par les parlementaires fédéraux. Le groupe démocrate-chrétien partage cette préoccupation. C'est pourquoi il va faire parvenir un courrier à la Conseillère fédérale Doris Leuthard afin de faire part des conséquences qu'aurait un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne. Le groupe démocrate-chrétien fribourgeois va, par la même occasion, demander de rencontrer M^{me} Leuthard pour débattre spécifiquement de la politique agricole. Nous tenons à rappeler qu'un accord de libre-échange avec l'Union européenne, portant sur

les produits agricoles, mettrait en péril de nombreuses exploitations fribourgeoises. L'agriculture suisse ne peut en l'état être concurrentielle face à des produits européens. Les multiples prescriptions, les coûts des agents de production et la main-d'oeuvre suisse augmentent les coûts de production alors que les prix des produits ne cessent de baisser. Nous constatons qu'il y a une contradiction entre libéralisme et la volonté du consommateur d'avoir des produits de proximité. C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Tout d'abord, je voudrais relever l'investissement de ceux qui ont participé à l'établissement de ce rapport. C'est un rapport, le groupe en prend acte; j'en prends acte aussi mais, personnellement, je m'autorise à quelques constatations. La situation prévalant aujourd'hui dans le monde agricole devient de jour en jour plus préoccupante. Dans cette salle, des voix paysannes, plus autorisées que la mienne, pourraient ou vous ont déjà cité toutes les contraintes et surtout la baisse abyssale de l'ensemble des productions, qu'elles soient laitière, engraissement, céréalière, betteravière, cultures maraîchères, et j'en passe. D'ailleurs, aujourd'hui, s'amorce dans l'Europe entière, après l'appel de la France hier, une grève dans le secteur laitier.

M. le Commissaire – et vous le savez fort bien – une quantité d'exploitations sont aujourd'hui en situation de crise financière. Quelques exemples:

- Le prix du lait! Est-il normal aujourd'hui que l'industrie laitière, sentant la frilosité ambiante dans le monde paysan, impose des prix qui ne couvrent de loin pas les frais de production?

- Est-il normal que la paille – un sous-produit – connaisse un prix quasi équivalent à celui du blé, un produit de haute qualité de première nécessité?

- Le sucre – là, nous avons le président des betteraviers – quelle gabegie! Le monde manque de sucre, les prix flambent sur les marchés. Les betteraviers suisses voient leur contingent revu à la baisse!

- Un mot sur le marché de la viande. Le prix du porc aujourd'hui est à 3 fr. 90. Mon ami, le député Fasel, en sait quelque chose lorsque, dans les années 80, nous courions le pays pour dénoncer. Nous sommes aujourd'hui au même prix qu'il y a vingt ans! Le lard, aujourd'hui, s'affiche à 22 francs le kilo. Mesdames et Messieurs les Député(e)s, les scribes et les autres haut fonctionnaires, qui mettent en place les directives agricoles, qui couchent sur le papier mille ordonnances, inventent une pléiade de nouvelles conventions, ces gens-là, on devrait les inviter à venir à partir de 5 h du matin chez le député Pascal Andrey pour prendre connaissance d'une vache et de savoir ce qu'elle fournit, chez le député Ueli Johner, qui prépare des journées et des soirées entières le marché du lendemain à Berne.

Eh bien, ces gens-là auront tôt fait de rejoindre leurs bureaux sophistiqués et à air conditionné de la Berne fédérale! Oui, M. le Commissaire, je relaie – comme

d'autres députés – ce cri d'alarme venu du fond des campagnes. J'interpelle aussi – et je sais que nombreuses et nombreux d'entre vous ont joué le jeu: «*Servez-vous à proximité! Venez visiter les agriculteurs!*» Les ventes directes progressent. De petits abattoirs ont vu le jour. «*Allez chercher votre fromage!*» Les pompiers et les poiriers croulent sous la marchandise. Je n'oublie pas les poires à botzi, bien sûr, de Michel Losey (*rires, parce que Duc croque une poire!*), les haricots à Hubert Carrel à Villarepos; il en a des hectares. «*Allez vous servir! Allez les chercher à 2 francs le kilo au lieu de les payer 10 francs!*» Vous aurez fait acte de citoyen, de citoyenne, un rapport consommateur-producteur s'établira. Il faut le reconnaître aussi, votre porte-monnaie se portera beaucoup mieux. Bouffer du bison du Brésil, de l'autruche de Hongrie, des pommes de l'Afrique du sud! C'est une aberration, un manque de responsabilité du côté de la sécurité alimentaire, du respect de l'environnement! Ces produits, qui ont traîné dans les chambres à gaz – je le répète encore une fois, c'est un cri du coeur mais c'est un cri qui est réel – «*Bouffez l'emballage et jetez le contenu!*» (*Rires!*).

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Tout d'abord, je souhaite relever que ce rapport est riche en informations et met le doigt sur les problèmes que rencontre le secteur agricole et je remercie ses rédacteurs pour leur travail.

Je voudrais relever deux points qui me tiennent particulièrement à coeur et qui ont trait à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement. Il est dit, en page 12 du rapport: «*La surface agricole utile, principal facteur de production des agriculteurs, subit la pression du développement économique du canton.*»

Nous avons la chance dans le canton de Fribourg de disposer d'une certaine proportion de terres agricoles, cela a été dit dans le rapport dont nous avons traité hier sur le revenu par habitant, à la page 5. Nous devons absolument préserver cette terre agricole; c'est un bien précieux! L'Hebdo de la semaine dernière titrait «*Le grand défi alimentaire: la nouvelle bataille mondiale pour les terres.*» Nous avons dans ce canton une richesse inestimable, investie dans nos terres agricoles. Ne la dilapidons pas en bétonnant à tout va! Si l'on continue ce bétonnage, on risque un jour, affamés, de s'en mordre les doigts!

Le deuxième point que je souhaite soulever est lié à la protection de l'environnement. Le rapport agricole renvoie sur ce point au rapport ad hoc que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt. On peut y relever que la tendance est à la collaboration entre cantons, milieux écologiques et agriculteurs dans ce domaine. Je crois beaucoup à ces mesures. Il fut un temps où le lien entre agriculture et protection de l'environnement semblait plus tendu. Aujourd'hui, il est à la collaboration. C'est, à mon avis, la meilleure façon d'être constructif. L'agriculture est très importante pour l'approvisionnement de la population et pour la protection de l'environnement. Nous avons tous la responsabilité de la soutenir, de préserver son outil de travail principal qu'est la terre et de donner à nos agriculteurs les moyens de s'en sortir.

N'oublions jamais, chers Collègues – et cela a déjà été dit par Louis Duc – que c'est nous, consommateurs, consomment acteurs, qui avons le pouvoir en faisant nos courses de privilégier nos producteurs!

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). C'est avec plaisir qu'un non-agriculteur tente de s'exprimer sur un domaine qu'une grande partie de vous connaissent. Notre canton de Fribourg est encore fortement agricole et c'est avec intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport. La politique agricole est influencée avant tout par la Berne fédérale et les accords internationaux. Le mot «libéralisation», tel qu'il est pratiqué, tue aussi bien des exploitations que des populations entières. L'abolition de la faim dans le monde passe par la mise en place du principe de la souveraineté alimentaire. Chaque pays doit pouvoir assurer la sécurité alimentaire de sa population et, pour ce faire, l'intérêt public doit pouvoir si possible primer sur les lobbies industriels de l'agro-alimentaire. Le libre-échange prime sur toutes les considérations destinées à assurer l'autosuffisance alimentaire. Et, contrairement à ce que nous avons tendance à penser, ce droit doit être défendu autant dans les pays occidentaux qu'ailleurs car nous n'avons guère plus la maîtrise de notre alimentation que dans les pays du sud.

La situation des agriculteurs et agricultrices suisses ne fait pas tellement rêver. Ils bénéficient de paiements directs mais leurs revenus restent en grande partie indépendants des prix à la consommation. Leur situation économique et sociale n'est pas très réjouissante. Depuis 1990, les agriculteurs ont vu le rendement de leurs produits baisser de plus de 25% alors que les prix à la consommation des denrées alimentaires ont augmenté pendant la même période de plus de 15% et que les moyens de production ont également renchéri de 7%. L'écart dans les revenus s'est donc creusé par rapport aux autres secteurs.

Ces quelques mots, simplement pour vous montrer que l'avenir de l'agriculture interpelle le groupe socialiste et cet avenir, nous souhaiterions qu'il passe entre autres par plus de solidarité dans le monde paysan et par le remplacement d'une gestion individuelle trop souvent axée sur l'annexion de la terre de son collègue par un développement accru des communautés d'exploitation, qui permettent une rationalisation intelligente d'une partie des moyens de production.

Cette production doit aussi rester durable dans le respect, aussi bien de la nature, des animaux et aussi des employés, dont le statut est encore trop souvent bien précaire. Nous soutenons aussi fermement la mise en place d'une agriculture contractuelle de proximité telle qu'elle se développe afin de lutter contre les baisses sans scrupules que les grossistes imposent sur les prix d'achat des produits agricoles pour gagner encore plus.

C'est avec ces quelques considérations d'un non-paysan, largement non exhaustives, et en appuyant les objectifs fixés dans le rapport que le groupe socialiste en prend acte.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les intervenants ont largement commenté le rapport agricole quadriennal,

document fort intéressant. Les constats du passé étant faits, c'est vers l'avenir qu'il faut regarder et c'est le chapitre «Vision» qui m'intéresse. On lit qu'il s'agit de viser une amélioration de la qualité de vie de la famille paysanne tout en maintenant l'effort d'amélioration des structures afin d'assurer une production de haute qualité, durable, économiquement rentable et qui contribue à assurer la souveraineté alimentaire du pays.

Je suis persuadée que les agriculteurs bien formés en entreprises individuelles ou en communautés d'exploitation sont capables et possèdent les aptitudes de vrais chefs d'exploitation. Seulement voilà! Comme aux enseignants à qui l'on a demandé de tout faire jusqu'à l'éducation des enfants, la Berne fédérale demande aussi aux agriculteurs de tout faire, entre autres, de devenir les gardiens-jardiniers-horticulteurs du paysage, contre rémunération, bien entendu! Notre quotidien, La Liberté, a récemment publié un article sur le pré aux papillons de Charmey pour lequel l'agriculteur touche – si mes souvenirs sont bons – 500 francs à l'hectare mais pour lequel il faudrait recevoir 1200 francs à l'hectare. Les subventions sont nécessaires mais elles ont toutes un effet pervers. Pour compenser le manque à gagner, l'agriculteur est prié de se débrouiller, de saisir d'autres opportunités; bref, de trouver une activité accessoire. La plupart des agriculteurs – en tout cas dans ma région – sont équipés d'une petite machine de chantier et ils sont forcément propriétaires de tracteurs agricoles très puissants, accouplés de remorques en tout genre et ils sont accessoirement transporteurs indépendants. La liberté d'entreprendre ne me dérange pas du tout et que le meilleur gagne, mais à armes égales parce que, c'est là que ça coince, les taxes ne sont pas les mêmes que vous soyez agriculteur ou transporteur!

Autre problème: le prix du lait et il a été relevé largement ce matin.

Vu de l'extérieur, j'ai l'impression que seuls les grands distributeurs et transformateurs font une telle pression et décident seuls de la marge qu'ils veulent s'octroyer sans que le consommateur en soit vraiment bénéficiaire. Que demandent les consommateurs? Un prix correct mais surtout une excellente qualité et ils ne sont pas dupes. Une discussion animée quelque peu émotionnelle a eu lieu à la CASA sur le prix du lait. A la fin du tour de table, un maraîcher du Seeland a dit ceci: «*Le prix du lait chute et le litre est payé au producteur à 75, à 60 ou à 50 centimes. Votre lait, quelqu'un l'achète; mon champ de salade, je l'ai tourné à la charrue car personne ne m'a appelé une seule fois pour que je puisse les livrer*». Idem pour la rhubarbe, pour les pommes de terre, très récemment. Ce ne sont pas des vieilleries, ce sont des choses qui datent de cet été.

Comment les géants de la distribution peuvent-ils faire ce qu'ils veulent? Les consommateurs sont-ils assez informés de la réalité? Le label bio, à mon avis, n'est réel que sur les grandes affiches des grandes surfaces! Ca n'est pas le «Coopération» ou le «Migros Magazine» – ces hebdomadaires – qui ne font que vanter leur commerce sans qu'il y ait beaucoup de réalité.

Bien des choses m'inquiètent, en tout cas m'interpellent. Je vous demande, M. le Commissaire du gou-

vernement, l'approvisionnement alimentaire de base peut-il être garanti en cas de crise? On est loin de penser qu'il y aura des guerres mais il y a des pandémies. Finalement, quand on voit ce qu'un Libyen peut éventuellement nous réserver, on ne sait pas si un jour on ne devra pas s'auto-provisionner.

Les agriculteurs, producteurs et maraîchers devraient pouvoir vivre correctement de leurs activités sans devoir grignoter sur d'autres revenus accessoires. Quel est votre point de vue?

Lorsque l'aide est accordée aux investissements, on constate que les demandeurs ont des revenus annexes qui dépassent parfois le revenu agricole. Là, c'est la question que posait également M. Ducotterd, pensez-vous que les garanties de remboursement pourraient en pâtir sachant que, quelques fois, ces revenus sont bien aléatoires?

Enfin, quelle vision pour des ventes plus intenses et plus directes entre le producteur et le consommateur? Ce dernier est vraiment très intéressé. C'est sûrement encore un secteur à développer.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je ne pensais pas prendre la parole. Je voulais laisser l'exclusivité au monde paysan qui est vraiment concerné. Nous sommes, nous, des intermédiaires. Vous savez ce qu'on pense des intermédiaires mais je vous rappelle quand même que Fribourg a la particularité d'être un canton qui a su évoluer avec son agriculture. Le 60% du lait est produit sans ensilage. Les fromagers se sont toujours battus pour cette production naturelle, que le 90% de ce lait de non-ensilage est fabriqué dans des fromageries villageoises et qu'il est payé 82 centimes depuis le 1^{er} janvier et que le prix mondial est à 40 centimes. Alors dans ce paysage sombre que décrivent mes collègues, je veux quand même relever que tout n'est pas négatif, particulièrement dans le canton de Fribourg. Que tous ceux qui ont eu le courage de garder une entreprise de proximité, fromagerie artisanale, soient aujourd'hui félicités!

Je voulais rappeler que sur Fribourg, les fromagers paient le double du prix mondial, que c'est une réalité et que, s'il y a quelques décennies, on avait suivi cette politique plus largement, cela irait mieux!

Repond Nicolas (PS/SP, GR). L'une des principales raisons de l'existence de l'agriculture pour l'être humain est le fruit de ses cultures, qui produit notre alimentation. Et, comme le mentionne très justement le rapport agricole quadriennal 2009, l'agriculture et le secteur agro-alimentaire sont des acteurs importants du tissu économique de notre canton, que ce soit en termes de valeur ou d'emplois. Ainsi, à l'heure du Salon des goûts et terroirs et de la bémichon, il est capital de reconnaître que les images qui se dégagent de ces derniers sont bien l'homme au travers de l'artisan, de son savoir-faire, de sa capacité de créer ainsi que des fruits de cette création que sont tous nos excellents produits du terroir fribourgeois. Notre canton n'est-il pas l'un des plus prolifiques en matière de variétés et de qualité gustative de produits du terroir de Suisse?

Mesdames et Messieurs, vous qui, pour la majorité, raffolez de ces merveilles de produits fribourgeois

tels que poires à botzi, vacherin fribourgeois, gruyère, jambon à la borne, cuchaule, moutarde de bémichon, crème double de la Gruyère, pains d'anis, beignets, cuquettes, etc., convenez qu'il est important de soutenir les artisans de ces produits, comme le fait déjà, très justement, le gouvernement! Mais attention aussi à ne pas décourager, par exemple, les fromagers et, particulièrement, les trente derniers fromagers d'alpage du canton de Fribourg, qui contribuent grandement, grâce à l'image et aux fruits de leur travail, à véhiculer tout le bien que l'on pense en Suisse et à l'étranger de nos produits du terroir. En effet, certaines mesures sanitaires faites cet été par le chimiste cantonal et son équipe étaient souvent théoriques et très peu adaptées au terroir et aux chalets de nos alpages. Ainsi, par exemple, il a été demandé à un fromager de peindre le sol de la chambre de fabrication de son chalet d'alpage alors que la température du feu sous la chaudière aurait vite fait de faire fondre cette même peinture! Ou alors, cette autre demande, tout aussi théorique, de vouloir retirer à un excellent fromager, pour des peccadilles, la dénomination du meilleur fromage suisse de l'année 2006 qu'est le Mont-Vully. Il est donc important que certains services, et particulièrement celui du chimiste cantonal, se forment un peu plus aux réalités du terrain, donc du terroir, pour mieux comprendre le labeur, les gestes et les habitudes des artisans qui y travaillent, souvent durement. Aussi, les demandes et mesures de ce service devraient être un peu plus pragmatiques et moins théoriques. Cette meilleure connaissance du terrain engendrerait à coup sûr des réactions un peu plus positives des artisans à l'égard du chimiste cantonal et de ses demandes. Elle motiverait ou re-motiverait d'autant plus certains jeunes, et particulièrement les fromagers d'alpage, à perpétuer les fabrications de ces excellents fromages, qui dépendent pourtant de si peu de contraintes pour disparaître. Ainsi, n'oublions pas que le terroir et tous les artisans qui y travaillent sont très importants pour notre canton et qu'ils méritent notre soutien et notre compréhension.

Je remercie le commissaire et ses services pour son rapport de bonne facture et vous remercie de votre attention.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). On ne veut pas aujourd'hui lancer le débat agricole, c'est tellement difficile! Beaucoup de personnes, moi-même des fois, ont de la peine à comprendre cette politique agricole. Mais j'appelle:

1. à la solidarité;
2. nos organisations paysannes qui donnent l'impression qu'elles dorment. Elles dorment réellement dans ce pays. Je leur demande d'avoir une position claire de l'agriculture future de ce pays afin que l'on puisse vivre dans l'Europe.

Je suis allé cet été à la manifestation paysanne à Libramont, la plus grande foire agricole de la Belgique. J'ai vu là-bas les paysans révoltés. Ils ont demandé à leurs députés, lors d'une réunion tenue lundi passé, de réintroduire le contingentement laitier dans l'Union européenne; le lait était tombé à moins de 25 cents. Je peux vous dire que ce que j'ai vu là-bas – les drapeaux

brûlés de presque tous les pays de l'Union européenne – m'a marqué. Cela m'a donné l'impression qu'ici on va déclarer une guerre.

Aujourd'hui, on a pris acte de ce rapport, moi aussi. Tout d'abord, c'est un assemblage de statistiques, d'autre part, c'est quelque chose de mis en place au niveau du fonds cantonal rural que mon ami, mon collègue, Michel Losey et d'autres ont mis sur la table. Mais j'appelle, en tout premier lieu, à la solidarité et j'appelle encore une fois nos organisations paysannes à se réveiller! Les autres se sont réveillés longtemps avant nous!

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Chers Collègues, vous avez vu, je suis déjà réveillé!

D'abord, vous avez constaté une certaine excitation entre les représentants producteurs de lait dans cette enceinte. Bien sûr, les déclarations de notre ami fromager nous ont un petit peu réveillés. Qu'a-t-il dit? Qu'il paie deux fois le prix mondial, qui est de 40 centimes! Bien sûr, cela lui est aussi possible par l'aide parce qu'il y a des représentants paysans qui sont très réveillés. Ils sont arrivés à changer la politique agricole 2011 de manière qu'il y ait toujours 18 centimes de soutien à la fabrication du fromage. Alors, mon cher ami, collègue, René, tu paies 62 centimes net!

Mais, je ne veux pas laisser ici une ambiance de combat. Bien au contraire, on travaille dans la même direction. Même si le fromage du Vully aussi a gagné cinq médailles d'or, dans quasiment toutes les compétitions mondiales, le gruyère est régulièrement à la tête des classements. Il brille avec des médailles d'or. C'est le meilleur fromage du monde! On a une carte à jouer. On a dépassé maintenant avec la production du gruyère la production d'emmental dans ce pays. C'est vraiment actuellement le roi des fromages. C'est donc dans cette voie, dans cette direction, avec nos productions AOC qu'on doit aussi affronter l'avenir. Ce rapport nous soutient, avec les mesures que j'ai déjà évoquées dans ma première intervention, et nous amène dans cette direction. Je salue la démarche, qui était aussi accompagnée, soutenue dans ce processus par des représentants réveillés de l'agriculture fribourgeoise.

Andrey Pascal (*PDC/CVP, GR*). C'est une plaidoirie agricole qu'on entend ce matin. Comme le groupe démocrate-chrétien, j'ai pris acte de ce rapport très bien fait. Je remercie le Conseil d'Etat et tous ceux qui l'ont élaboré.

Notamment, lorsqu'on est agriculteur – et beaucoup sont avec moi dans cette salle aujourd'hui – depuis de nombreuses années, nous avons une inquiétude, une incertitude au niveau de notre salaire. On nous demande de nous adapter, on nous demande de nous agrandir. L'économie l'a fait, l'industrie le fait, les sociétés, le commerce ont dû le faire. Mais ce qu'on ne dit pas chez nous, c'est que, si on veut s'agrandir, on n'a pas la possibilité d'augmenter notre personnel. Travailler toujours plus, toujours plus longtemps pour gagner un peu moins, cela a des limites!

Les prestations – les paiements directs, qu'on nous dit – font mal au ventre, au porte-monnaie des gens qui ne connaissent pas bien l'agriculture. Je vous com-

prends, cet argent, c'est l'argent de tout le monde. Il va dans la caisse des paysans et ce n'est pas toujours bien compris. Mais ces paiements directs sont liés à des prestations; ça il faut le savoir! Chaque fois qu'on touche on montant de paiement direct, c'est lié à une condition – et pas toujours facile – sur l'environnement et à d'autres.

Vous me permettez de terminer cette brève intervention en disant que, quand on sait que les paysans doivent travailler, les familles paysannes, 60, 70, 80 heures par semaine, cela a des conséquences pas toujours intéressantes. La vie sociale en prend un coup. La vie de famille n'est pas toujours la vie de famille qu'on voudrait. Les vacances, souvent, on passe dessus parce qu'on n'a pas le temps. Ce n'est pas intéressant pour la reprise d'un domaine agricole. Travailler, on veut bien, mais, comprenez-nous, il y a des limites! Alors, s'agrandir, oui, mais jusqu'à un moment! C'est très difficile pour le monde paysan ces quelques années qui passent devant nous, mais je crois que c'est à nous, tous ensemble, d'essayer de trouver une solution afin que nous n'allions pas toujours, toujours plus, travailler pour gagner un peu moins.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Désolé d'avoir bousculé un peu mes amis paysans mais je veux quand même dire que s'il y a ces suppléments sur le lait transformé en fromage, c'est que le fromage n'est plus protégé à la frontière d'un marché libre, total, déjà ouvert et que les produits frais sont encore en partie protégés à la frontière, ce qui fait compenser cette différence. Mais on paie aujourd'hui le prix que j'ai dit.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). J'avais vraiment pris la résolution de ne pas prendre la parole sur ce rapport (*rires!*) et je le dois quand même! C'est dommage mais c'est juste pour vous donner quand même mes quelques impressions sur ce qui a été dit ce matin.

Quand on nous demande de nous restructurer, de nous mettre ensemble, de créer des associations, là derrière, Mesdames et Messieurs, oui, et j'y contribue aussi et je ne peux qu'y souscrire! Mais quand on nous demande d'être entrepreneur, cela signifie aussi être gestionnaire comme dans le reste de l'économie de ce pays de Fribourg. Nombre d'entreprises le font très bien. Aujourd'hui, nous avons une crise économique au niveau du canton de Fribourg mais l'agriculture est aussi prise là-dedans, puisqu'on nous demande d'être des entrepreneurs. Je vous donne l'exemple. Quand on nous demande de mettre 3 x 25 ha ensemble en une structure, c'est faisable, c'est possible avec des aides aussi du canton, des crédits d'investissements et des prêts par les banques parce qu'il faut bien sûr, dans la plupart des cas, reconstruire une étable ou une infrastructure pour les cultures. Mais ce qu'on oublie souvent là-dedans, c'est que 3 x 25 ha = 75 ha, mais il reste encore trois familles aussi à nourrir ici. On a investi et après il faut tenir ses engagements. Moi, quand on me dit de signer un contrat de livraison de lait, soit 500 000 kg de lait, ou 1 million, ou 700 000, en début d'année avec le transformateur, il est d'accord de vous garantir la quantité que vous pouvez livrer mais il ne vous garantit aucun prix. Il est capable et il met dans le

contrat: «*Le prix peut être adapté tous les trois mois*». Voilà, au niveau de l'industrie, comment cela se passe! Aujourd'hui, je dois dire «oui», M. Kolly, cher ami René, heureusement que nous avons le producteur de gruyère qui peut maintenir ce prix – et j'en suis le premier heureux et de loin pas jaloux – parce qu'au moins ça aide à maintenir un prix moyen, parce c'est toujours du lait qui n'arrive pas dans l'industrie. Mais aussi, vous avez une quantité qui est admise sur le marché et si vous avez trop de gruyère, vous devez diminuer les quantités. Et où va ce lait? Dans l'industrie!

Oui, c'est ce vase communicant existant actuellement avec l'emmental – où il y a trop – et c'est du lait à moins de 50 centimes qui va dans l'industrie. C'est là notre problématique, c'est un tout. Eh bien, tant mieux, je vous félicite! Mais c'est aussi grâce au soutien des 18 centimes que vous pouvez le payer, je tiens à le maintenir; mais c'est un tout!

Mais alors on nous demande aujourd'hui, M. le Conseiller d'Etat, d'être entrepreneur. Pensons à l'ensemble de l'économie. Je sais que ces mêmes transformateurs signent avec les transporteurs des contrats pour transporter le lait à un prix donné au début de l'année et il n'est plus changé que le mazout augmente ou pas. Ils disent à ces mêmes transporteurs, c'est votre marge d'erreur, débrouillez-vous avec ça! Chez nous, on nous adapte le prix du lait tous les trois mois s'il est nécessaire. Vous verrez, Mesdames et Messieurs, d'ici la fin de l'année, maintes exploitations restructurées auront des problèmes de liquidités financières.

Le Commissaire. M. Ducotterd a regretté qu'on n'ait pas abordé le problème laitier, mais quand on a terminé la rédaction de ce rapport, au mois d'avril, on n'était pas dans l'urgence comme aujourd'hui, en tout cas pas autant.

M. le Député Duc l'a dit et M^{me} Bourguet l'a souligné, les consommateurs sont de plus en plus des acteurs de la politique agricole par leur choix.

Pour revenir à la question posée par M^{me} Cotting, je peux y répondre très clairement. Je pense que la Suisse ne peut plus nourrir sa population. Elle nourrit un peu plus de 4 millions de personnes aujourd'hui. Et, puisqu'on est à moins de 60% d'auto-provisionnement, pour le reste, on dépend de l'étranger. C'est aussi un sujet important pour ceux qui sont très attachés à l'indépendance de ce pays mais à l'indépendance complète. Vous savez que l'arme de la nourriture est une arme absolue et que quand les gens ont faim, on peut leur faire faire à peu près n'importe quoi, y compris la révolution. D'ailleurs, on l'a vu quand il y a eu des crises de famine, il y a quelques années.

M^{me} Cotting a parlé de concurrence. C'est vrai que ça m'a toujours travaillé mais on a toujours incité les paysans à compléter leur revenu par des activités annexes. C'est ça qui, malheureusement, les pousse, malheureusement pour certaines professions, à faire de la concurrence! J'ai toujours été frappé à quel point mes collègues alémaniques avaient moins de soucis que moi pour leurs entreprises agricoles mais c'est qu'ils ont déjà tous des revenus qui dépassent le revenu agricole. Ils ont des petits domaines et ils continuent à survivre – ou à mieux vivre – en ayant des activités annexes qui peuvent apparaître comme concurrentielles;

ça c'est absolument vrai! Mais vous savez qu'il y a des pays où vous pouvez cultiver un domaine de 80 ha, au Danemark par exemple. En sortant de l'usine à 4 h de l'après-midi, vous prenez votre tracteur, des produits de traitement, des engrais chimiques, etc. et vous cultivez des surfaces qui dépassent l'entendement chez nous. Et c'est avec ces gens-là qu'on est concurrent! C'est ça qui provoque parfois des difficultés.

Juste un mot pour M. Gendre, c'est vrai qu'il a parlé de payer correctement les collaborateurs. Mais si vous suivez attentivement l'évolution du revenu agricole. Nous étions à 39 000. Vous divisez ça par 12, par 13, vous voyez que le prix que le patron est censé gagner, est inférieur à celui qu'il devrait donner à son collaborateur, même si une partie de ce salaire peut être donnée en nature. Donc, on a là un vrai problème aussi de revenu. Je pense qu'il y a peu de professions qui se contenteraient de gagner 39 000 ou 41 000 francs avec les heures de travail qui sont nécessaires. J'ai toujours défendu l'agriculture à temps complet mais il faut bien constater que, souvent, le revenu de l'épouse est très utile dans un travail complémentaire.

M. le Député Repond a parlé de ses visites d'alpage. Moi, j'avais plutôt l'information que, à une exception près, les visites s'étaient mieux déroulées que prévu et que le fait que le canton et le Grand Conseil aient accepté de mettre 1,5 million dans l'amélioration des structures d'alpage a aussi calmé le jeu. J'espère bien que nous arriverons aussi ici à trouver des solutions.

Pour les difficultés financières dont on a parlé, il faut savoir qu'en 2003 on avait accepté de reporter d'une année le remboursement des crédits d'investissement à cause de la sécheresse. En 2007, on l'a fait en partie pour les maraîchers du Seeland, qui avaient été complètement inondés. On m'a demandé cette année si on ne pouvait pas reporter de nouveau le remboursement 2009 à cause des problèmes laitiers. Mais, pour avoir aussi discuté de cela avec les représentants de l'office fédéral, cela n'est pas une solution, parce que le problème va se poser à nouveau l'année prochaine. Je ne connais pas beaucoup de métiers où on doit investir 1 million de francs dans une nouvelle installation, une nouvelle écurie pour avoir un revenu de 50 à 60 000 francs. C'est ça un peu le problème! On avait fait des devis avec du lait à 70 centimes, pour cette année et on se retrouve – j'ai vu des papiers qui montrent qu'on a livré du lait à 52,8, à 54,1 centimes, etc. – d'où la grande difficulté de respecter les remboursements tels qu'ils étaient prévus.

Pour l'essentiel de ce rapport – c'est un premier rapport quadriennal – le grand mérite, je crois qu'on a eu en le prévoyant dans la loi sur l'agriculture, c'est d'associer tous les autres acteurs. Vous avez vu qu'on a ici les acteurs de la transformation, on a les acteurs de l'environnement. On a les consommatrices qui étaient présentes aussi. Je crois que c'est très important qu'on fasse cette grande interprofession qui lie les consommateurs avec les producteurs en passant par toutes les grandes entreprises de ce canton qu'on a citées à la page 29. Mais pour qu'une fois ce soit dans les minutes du Grand Conseil, je vais quand même citer ces milliers d'emplois qui sont fournis par Cremo, par Estavayer-ELSA, par Fromages Gruyère, par Marmy Viandes, par Micarna, par Mifroma, par Milco indus-

trie, par Nestlé, par les Produits Epagny, par Roland, par Vacherin Fribourgeois, plus toutes les PME, dont certaines sont représentées ici, ainsi que par nos vignerons. Je crois que cela vaut la peine de se dire qu'il y a des milliers d'emplois dans le canton de Fribourg pour la transformation agricole. Tout cela avait été calculé une fois par le directeur de Grangeneuve, cela influence à près de 19% le produit intérieur brut fribourgeois, si on additionne le tout. Donc, ce n'est pas seulement 750 millions des paysans qui sont en jeu mais, comme le canton de Fribourg transforme 30% de ce que la Suisse mange, on voit donc ici qu'on a un sérieux défi que, je crois, nous relevons bien en gardant un contact très étroit avec ces entreprises.

Je rappelle – vous l'avez dit – la politique agricole est fédérale. Elle est même mondiale mais je crois que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont fait preuve de tout le souci nécessaire. J'ai fait un rapide calcul parce que, à la conférence de presse où on présentait ce rapport, on m'a demandé qu'elle était la vraie intervention du canton. Pour l'année 2009, on arrive à un montant de plus de 17 millions directs par des promotions des produits, l'amélioration des structures, certains paiements directs pour l'estivage (paiements cantonaux), toute la protection des eaux, pour les paysans aussi, pour que les surfaces S2-S3 des captages soient protégées. On arrive à la lutte contre les épizooties, le plan de relance, la lutte contre la diarrhée virale. On en arrive à un montant de plus de 17 millions, auxquels il faut rajouter le «déficit» de Grangeneuve, qui est de l'ordre de 18 millions. C'est donc un effort conséquent que le canton fait pour son agriculture et je me réjouis avec vous de le constater. C'est loin d'être un dossier clos puisqu'on est en évolution permanente et qu'on est en défi, aussi au niveau de la santé de notre canton, pour apporter une nourriture de qualité à nos habitants.

On ne va pas s'endormir sur ce premier rapport quadriennal mais on va continuer avec la même équipe à plancher sur ces problèmes. Et, dans ce sens-là, j'espère que, malgré les accidents qui sont arrivés cette année – on a fait des visites qui montrent que dans certaines exploitations, c'est une vraie catastrophe – on va répondre incessamment à la question de Louis Duc sur les conséquences de la grêle. Et j'espère quand même qu'on pourra continuer à avoir comme partenaire de ce canton une agriculture vivante et tournée vers l'avenir comme l'a dit M^{me} Cotting.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

**Projet de loi N° 137
portant adhésion du canton de Fribourg au
concordat instituant des mesures contre la vio-
lence lors de manifestations sportives¹**

Rapporteur: **Markus Ith** (PLR/FDP, LA).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Il m'échappe complètement si c'est un pur hasard ou la volonté du bureau du Grand Conseil que l'on traite cet objet aujourd'hui. Pour celles et ceux qui ne sont pas encore mis dans la nouvelle saison de hockey sur glace, ce n'est pas plus tard que ce soir qu'il se déroule un de ces matchs «chauds» à la patinoire St-Léonard, suivi d'un deuxième demain soir.

Auch aufgrund solcher emotional geladener Spiele müssen wir uns heute über den Beitritt zum vorliegenden Konkordat äussern. Ein kleiner aber gewaltbereiter Anteil von so genannten Fans trägt dazu bei, dass in den Medien mehr über entstandene Schäden und Ausschreitungen als über den Sport als solches berichtet wird oder berichtet werden muss. Es scheint, dass dieses Phänomen der Hooligans zur heutigen Gesellschaft gehört, obwohl dies sehr bedauerlich und massiv zu verurteilen ist. Umso mehr ist es angebracht, die notwendigen Massnahmen treffen zu können, um diese unverbesserlichen Störenfriede zu eliminieren oder zur Verantwortung zu ziehen. Glücklicherweise ist der Kanton, respektive die Stadt Freiburg, verglichen mit anderen Städten nur vereinzelt betroffen. Er muss aber trotzdem an einer Gesamtlösung interessiert sein. Es bleibt zu hoffen, dass das heutige erste Saisonspiel nur als sportliches Feuerwerk den Weg in die Berichterstattung finden wird. Es ist ebenfalls eine Tatsache, dass dieses Problem nun national, wenn nicht sogar international angegangen werden muss, was auf eidgenössischer Ebene mit vorliegendem Konkordat geschieht.

Je tiens à vous rappeler que c'est par manque d'une base légale à partir de 2010, au niveau national, que la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a élaboré le présent concordat. Dans sa séance du 20 août 2009, la commission a analysé le texte du concordat et le projet de loi portant adhésion à celui-ci. La loi prévoit les mesures d'application au niveau cantonal, par rapport au rôle de la police, des préfets et des organisateurs de ces manifestations sportives, ainsi que la prise en charge d'éventuels coûts. La commission salue à l'unanimité les dispositions du concordat et vous propose d'y adhérer.

En ce qui concerne les mesures d'application au niveau cantonal, par les responsables de manifestations sportives, et la création d'une base légale pour percevoir des émoluments, la commission parlementaire vous invite à suivre le projet présenté. Le projet bis de la commission ne change en fait rien sur le fond, mais a fait quelques corrections rédactionnelles afin

de clarifier le texte de la loi. J'y reviendrai lors de la lecture des articles.

Pour conclure, permettez-moi encore de vous rappeler que la Commission des affaires extérieures a déjà examiné ce concordat dans sa phase de projet et que le présent projet de loi aurait aussi pu être traité par cette même commission.

Avec ces quelques commentaires, je vous invite, au nom de la commission, à entrer en matière et à adopter ce projet de loi selon le projet bis de la commission.

Le Commissaire. Vorerst möchte ich dem Rapporteur und der Kommission für die gute und konstruktive Zusammenarbeit danken. Gewalt anlässlich von Sportanlässen ist leider eine Realität, die man nicht bestreiten kann. Ich denke zum Beispiel an den Skandal vor zwanzig, dreissig Jahren im Heyselstadion in Brüssel oder auch an den Match Basel-Zürich vor zirka vier Jahren. In der Schweiz kennen wir dieses Phänomen also auch. Wir kennen es leider auch von Hockeymatches, namentlich zwischen Bern-Freiburg, Freiburg-Bern in unserer Stadt. Die Politik – wir, die Gesetzgeber – müssen uns dieses Phänomens auch annehmen. Leider ist es so, dass die Politik der Realität meistens etwas hinterher hinkt. Europaweit hat man sich des Problems in einer Konvention angenommen, die sich meines Erachtens auf gutem Wege befindet. Ich war beispielsweise an der WM in Hannover oder auch an der Euro im letzten Jahr. Dort haben wir diese Probleme relativ gut in den Griff bekommen, auch Dank den Sportverbänden und der klaren Reglementierung im Hockey- und im Fussballverband. Vom 6.–8. August war eine Delegation der Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektoren in England, Holland, Belgien und in Freiburg im Breisgau zu Besuch und hat sich von den dortigen Gegebenheiten und Regeln überzeugen lassen. Sie haben für die Schweiz diese Erfahrungen mitgebracht.

Sur le plan suisse, laissez-moi faire un bref historique. En 2003, sous l'égide du Conseil fédéral, notamment du Conseiller fédéral Christoph Blocher, on a, en prévision de l'Euro 2008 et du championnat de hockey sur glace 2009, prévu de légiférer en la matière. Il y avait une proposition de modifier la loi sur la sécurité intérieure, introduisant notamment cinq mesures qui sont toujours en place: création d'un système d'information, interdiction de se rendre dans un pays donné, interdiction de périmètre, obligation de se présenter à la police et garde-à-vue. Les chambres fédérales ont accepté ces projets, tout en se demandant s'il y avait vraiment une base constitutionnelle. Finalement, nous avons trouvé un compromis et nous avons limité la durée de validité de cette loi à la fin de l'année 2009. Il restait donc deux possibilités pour pérenniser ces règles nécessaires: soit on créait une base constitutionnelle, soit les cantons s'en occupaient en élaborant un concordat. C'est ce qui s'est fait.

Au mois de mars 2007, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a élaboré un projet de concordat, qui a été accepté à la fin de l'année 2008. Jusqu'à présent, 23 cantons y ont déjà adhéré. Notre canton étant un des seuls à n'y avoir pas adhéré, j'ai dû un peu me justifier lors de la dernière séance. J'ai dit qu'on ne voulait pas sim-

¹ Message pp. 1311ss.

plement un article qui dit que le canton de Fribourg adhère à ce concordat, mais qu'on aimerait aller un peu plus loin, ce qu'on va voir notamment avec l'article 2 et la modification de la loi sur la police.

Quelles sont les grandes lignes de ce projet? L'article 2 donne la compétence au Conseil d'Etat d'édicter des dispositions d'exécution du concordat. Il ne s'agit cependant pas d'un blanc-seing. L'article 2 alinéa 2 précise l'étendue de la norme de délégation, conformément à notre constitution. Laquelle dit bien qu'on ne peut pas simplement déléguer la compétence, mais que les choses essentielles doivent être définies dans la norme de délégation. Et nous nous orientons ici aussi à la convention européenne contre les hooligans – je ne vais pas en lire tout le titre, c'est trop long – qui est en vigueur depuis assez longtemps mais qui est toujours adaptée.

Deuxième chose, l'article 2 alinéa 3 du projet autorise la police cantonale à saisir le matériel dangereux qu'elle rencontrerait lors des manifestations sportives, par exemple s'il y avait des engins dangereux entre la gare et le stade St-Léonard, la Police aurait une base légale ici pour saisir, pour séquestrer ces engins dangereux. Finalement, la police sera l'autorité compétente pour ordonner la garde-à-vue et le contrôle sera fait, s'il y a recours, par le préfet.

En consultation, le projet a été unanimement salué. Il y avait quelques critiques, notamment en ce qui concerne la modification de la loi sur la police, nous en discuterons après. La grande discussion était: «Est-ce que la police doit intervenir gratuitement ou pas, ou est-ce qu'on peut facturer certaines prestations de la police aux organisateurs et hooligans?» Il y avait d'ailleurs déjà eu l'année passée la question du député Dorand où le Conseil d'Etat avait répondu. J'ai voulu que ce soit le Grand Conseil qui tranche pour cette question, étant donné que celle-ci est éminemment politique. Je crois que nous avons trouvé une solution adoucie après la consultation: c'est seulement si des organisateurs ont gravement contrevenu à leurs obligations qu'on pourrait leur facturer des prestations de la police. J'ai eu l'occasion de discuter hier avec le président de Gottéron, M. Baudin, qui est d'accord avec cette proposition et qui a souligné et remercié la bonne collaboration avec les autorités, notamment avec le préfet et la police. J'aimerais terminer en souhaitant une bonne saison à Gottéron, qui commence ce soir, ainsi qu'un bon match. Je crois que Gottéron est vraiment un facteur d'identification pour Fribourg et je leur souhaite bon vent.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a étudié le message du Conseil d'Etat, accompagnant le projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. De la modification de la loi fédérale adoptée par le Parlement en mars 2006 à ce projet que nous allons accepter aujourd'hui, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Le concordat reprend trois mesures qui vont permettre aussi bien à la police qu'aux services de sécurité de pouvoir être efficaces. Il s'agit d'obliger les propriétaires de stades ou de patinoires à prendre également des mesures de sécurité suffisantes. Les organisateurs de manifestations seront

obligés de communiquer à l'autorité compétente les individus qui ne respectent pas les lieux et les gens. Enfin, tout ou partie des frais liés aux services d'ordre seront supportés par les auteurs de violences ou par les organisateurs de manifestation, s'ils ont gravement contrevenu à leurs obligations dans le domaine de la sécurité.

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière et soutiendra le projet tel que proposé par la commission.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Gewalttätigkeit in sportlichen Anlässen ist etwas Schreckliches, das sofortige Massnahmen benötigt. Deshalb möchte unsere Fraktion dem Staatsrat danken für die rasche Handlung für den Beitritt des Kantons Freiburg zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen und unterstützt die Botschaft einstimmig. Die ungläublichen Vorkommnisse und Ausschreitungen mit Verletzungen geschweige die finanziellen Auswirkungen dürfen in unserem Kanton nicht zum Tragen kommen. Obwohl einige Signale in diese Richtung in den letzten Jahren nicht ausbleiben. Dabei denke ich vor allem an grosse Hockeymatches und an den Start von heute Abend, der eine Anzahl von Sicherheitsbeamten und zusätzliche Polizei benötigt. Deshalb meine Frage an den Herrn Staatsrat: Wer bezahlt den Einsatz der Polizei für Hockeyspiele in der Patinoire im St-Léonard und für den Weg vom Bahnhof bis zur Patinoire? Denn für kulturelle oder traditionelle Anlässe, bei denen ich als OK-Präsident oder OK-Mitglied amtierte, wurde jeweils eine Rechnung für den Einsatz der Ordnungshüter gestellt. Mit diesen Bemerkungen unterstützt unsere Fraktion einstimmig das Konkordat und das Vorhaben des Staatsrates. Danke.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le projet de loi 137 et le concordat afin de lutter contre la violence lors des manifestations sportives vont vraiment dans le bon sens et donnent les bases légales afin de prendre toutes les dispositions citées pour le bien de tous. De plus, la modification de la loi sur la police cantonale permet de clarifier la prise en charge des frais, ceci permettra d'appliquer une ligne de conduite identique pour toutes les manifestations et la prise en charge de ces frais. Le groupe PDC va accepter ce projet de loi et vous invite à faire de même.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Le groupe UDC, préoccupé par les violences et les débordements toujours plus nombreux lors de manifestations sportives et par les conséquences parfois graves qui en découlent, souhaite, à l'instar des autres partis, que des mesures urgentes soient prises envers tous les auteurs d'actes de violence. Il est satisfait aussi de lire que les organisateurs de manifestations seront poursuivis au cas où ils contreviendraient gravement à leurs obligations. C'est après avoir pris connaissance du dossier et avoir recueilli les renseignements utiles, que le groupe UDC se déclare à l'unanimité favorable à ce projet de loi.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Als Sportliebhaber und passionierter Matchbesucher wünsche ich mir, auch in Zukunft grösseren Sportveranstaltungen ohne

Angst beiwohnen zu können. Dies wollen auch alle anderen Zuschauerinnen und Zuschauer, insbesondere Familien mit Kindern. Wegen ein paar wenigen gewalttätigen Einzelpersonen oder Gruppen ist dies jedoch auch in unserem Kanton nicht mehr immer gewährleistet. Es gilt, der immer häufiger auftretenden Gewaltbereitschaft ein paar Weniger im Zusammenhang mit Sportveranstaltungen unmissverständlich den Riegel zu schieben. Dies wird nur gelingen, wenn die notwendigen gesetzlichen Vorschriften dazu vorhanden sind, welche es ermöglichen, unkompliziert und schnell einzugreifen. Der vorliegende Gesetzesentwurf und das darin integrierte Konkordat bedingen bei der Umsetzung eine echte Zusammenarbeit zwischen öffentlicher Hand und Veranstalter. Darum begrüße ich es, dass einerseits dem Veranstalter gewisse Auflagen gemacht werden können und dieser andererseits nur bei fahrlässigem Verhalten haftbar gemacht und damit zur Kasse gebeten werden kann. Denn es stimmt, dass Veranstalter nicht für den immer häufiger vorkommenden Krawalltourismus bei sportlichen Veranstaltungen verantwortlich gemacht werden können. Stadien sind definitiv nicht der Ort, wo Jugendliche ihr Gewaltbedürfnis ausleben sollen. Hingegen können Spieler und Mannschaften eine gewisse Vorbildfunktion einnehmen. Ich frage Sie: Warum bedankt sich eine Mannschaft am Ende des Spiels bei gewissen Fans, nachdem diese manchmal über die ganze Spieldauer den sportlichen Gegner, dessen Anhänger und die Schiedsrichter mit obszönen und beleidigenden Schimpftiraden übersäht haben? Auch in diesem Bereich besteht meiner Ansicht nach Handlungsbedarf. Ich bitte Sie, dieser Gesetzesvorlage zuzustimmen.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). Je vous confirme que le groupe libéral-radical soutient ce projet de loi dans le sens des discussions de la commission.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants pour leurs remarques et je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue.

Le Commissaire. Je remercie tous les porte-parole des groupes pour leur soutien. M. le Député Fasel a posé une question, à savoir qui paie les prestations de la Police, notamment aussi entre la gare et Gottéron et pour d'autres manifestations? Alors le principe c'est que jusqu'à présent l'article 42 de la loi sur la police prévoit que les interventions de la Police cantonale sont effectuées sans contrepartie. Il y a l'exception, qui donne droit à la perception d'un émolument selon un tarif arrêté par le Conseil d'Etat, pour les services fournis principalement dans l'intérêt de particuliers et on entend par ces services pour les particuliers notamment le fait de régler la circulation. Donc, quand il y a une manifestation où l'organisateur demande l'intervention de la police pour régler la circulation, c'est facturé. Ce n'est pas le cas pour Gottéron et là je réponds aussi à une question du député Grandjean, qu'il avait posée lors de la séance de commission. Effectivement, c'est Gottéron lui-même qui organise le règlement de la circulation lors des matchs. Ses auxiliaires sont instruits par la police. Maintenant, en ce qui concerne

d'autres manifestations, si la police doit venir régler la circulation, il y a un tarif, datant de 1984 sauf erreur, qui cite clairement combien elle peut facturer, selon l'article 9. Pour les services de circulation, les services d'ordre lors de manifestations, cortèges, courses, etc. le tarif est de 60 francs par heure et par gendarme. Cela fait en règle générale à peu près 300 francs. Par contre, les manifestations patriotiques, religieuses ou militaires organisées par une commune ou pour une autre collectivité publique, ainsi que les activités militaires hors service, reconnues par le département, sont franches d'émoluments. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. A l'art. 1, je rappelle que le canton de Fribourg est un des derniers cantons à adhérer au concordat. Ceci est nécessaire du fait que les mesures contre la violence au niveau national ont été introduites seulement pour une durée limitée à fin 2009.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Je corrige ici une petite erreur. Je vous signale que la modification faite par la commission ne concerne pas l'alinéa 1 comme il est mentionné, mais bien évidemment l'alinéa 2.

L'alinéa 2 prescrit les responsabilités des organisateurs de manifestations sportives, ce qui doit être mis en relation avec l'article 3. La commission recommande que le Conseil d'Etat se réfère pour cela aux règles internes des différentes ligues nationales, qui s'inspirent à leur tour de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives, notamment de matchs de football.

En ce qui concerne la proposition, c'est une clarification par rapport au texte allemand, qui est plus clair, car l'on parle de proximité immédiate au lieu d'alentours. Ceci signifie que c'est un petit peu plus près du stade.

Le Commissaire. Dans la consultation, un parti avait proposé «aux alentours». On a repris le texte car ceci nous a convaincu. En traduisant, c'était «in unmittelbarer Nähe» et dans la commission nous avons trouvé que c'était plus précis. Pour une fois, la traduction était plus précise que le texte original. On a retraduit et on a maintenant «à proximité immédiate».

Le Rapporteur. Cet alinéa règle les compétences du préfet dans le domaine. Par rapport aux manifestations, ça peut aller jusqu'à une interdiction de la manifestation. La commission est d'avis que d'éventuelles précisions de ce droit doivent figurer dans le règlement d'application.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).¹

ART. 3

Le Rapporteur. Il faut rappeler que l'art. 42 de la loi sur la police permet déjà de percevoir un émolument pour des services rendus. La lettre c précise que les frais sont dus en premier lieu par les auteurs des actes de violence et subsidiairement par les organisateurs au cas où ils auraient gravement failli à leurs obligations dans le domaine de la sécurité. La commission demande par ailleurs une égalité de traitement pour toutes les manifestations sportives et culturelles.

Le Commissaire. Je souligne et je répète qu'il s'agit d'une responsabilité subsidiaire. C'est d'abord les hooligans qu'on peut identifier qui doivent payer les frais causés par eux ou par leur groupe. Si on ne peut pas les identifier, on enverra la facture à l'organisateur et ceci seulement s'il a gravement contrevenu à ses obligations. Si par exemple il n'engage pas un service d'ordre, s'il n'installe pas de caméras vidéos ou s'il ne respecte pas les obligations qui lui sont imposées par le concordat ou par les règles des fédérations sportives.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).¹

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Il serait souhaitable que cette loi puisse entrer en vigueur le premier janvier 2010.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation du résultat de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 80 sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/

FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 80.

Projet de décret N° 144 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment d'imagerie médicale au HFR Riaz²

Rapporteur: **Nicolas Rime** (PS/SP, GR).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission a siégé le 24 août pour traiter du projet de décret 144 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment d'imagerie médicale à l'Hôpital fribourgeois de Riaz.

Le message du Conseil d'Etat fournit des explications très claires quant à la nécessité de faire ces investissements.

Premièrement, les services médicaux techniques manquent déjà de place aujourd'hui et sont, de plus, mal organisés, répartissant par exemple le service de radiologie sur deux niveaux et générant ainsi une perte de temps considérable. L'agrandissement prévu permettra de donner à ces services l'aisance nécessaire pour fonctionner correctement.

Deuxièmement, il est absolument nécessaire d'équiper le site de Riaz en IRM. Sans cet équipement, le maintien des compétences à Riaz n'est pas garanti et il sera à l'avenir fort difficile de trouver de jeunes médecins. Un tel équipement permettra de décharger l'IRM de l'Hôpital cantonal, qui est surchargé à ce jour. De plus, en comparaison avec nos cantons voisins, Fribourg restera en dessous de la moyenne d'IRM par million d'habitants.

Sur le projet lui-même, plusieurs questions techniques ont été posées en commission, mais il répond aux besoins ainsi qu'aux normes voulus par l'Etat, soit le label MINERGIE. Le crédit demandé se monte à

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. XXXXss.

² Message pp. 1399ss.

7 067 529 francs dont 1 424 850 francs pour les frais de personnel et 461 946 francs pour les frais d'exploitation pour les cinq premières années tel que le prévoit l'Administration des finances pour un crédit d'engagement.

La commission vous propose à l'unanimité d'accepter ce crédit.

La Commissaire. La construction d'un bâtiment et l'équipement d'un bâtiment d'imagerie médicale au HFR Riaz est un projet dont les fondements se trouvent dans les travaux pour la concrétisation de l'Hôpital Sud fribourgeois en 2000 déjà. La Direction de la santé et des affaires sociales a souhaité laisser se mettre en place le nouveau réseau hospitalier fribourgeois avant de refaire une analyse sur le besoin d'un IRM au HFR Riaz. Suite à cette analyse qui confirme le besoin de ces installations sur le site de Riaz, l'Hôpital fribourgeois a mandaté le bureau Bernard Rime, qui avait déjà effectué le premier projet pour l'association des communes de la Gruyère, pour une réévaluation dudit projet. Les futurs travaux seront bien évidemment soumis à la procédure sur les marchés publics. Depuis le premier janvier 2007, le HFR Riaz est l'un des six sites de l'Hôpital fribourgeois et l'un des trois sites de soins aigus avec l'hôpital cantonal et l'hôpital de Tavers selon la planification hospitalière de notre canton. Actuellement, les services médico-techniques, soit la radiologie et le service des urgences, sont situés dans l'ancien bâtiment de l'Hôpital de la Gruyère. L'activité de ces deux services connaît un développement important depuis plusieurs années et les locaux s'avèrent largement insuffisants et peu adaptés. Je tiens à souligner que le service de radiologie est situé sur deux étages, ce qui rend son fonctionnement peu rationnel. Le projet de décret que nous vous présentons propose la construction d'une nouvelle annexe avec l'installation d'un IRM pour le service de radiologie et trois raisons principales motivent ce projet.

Premièrement, il s'agit d'une réelle nécessité pour répondre à l'évolution des techniques. Actuellement, le service de radiologie est équipé de technologies d'imagerie dite «classiques» et de radiologie conventionnelle numérisée, qui aujourd'hui ne suffisent plus pour répondre aux standards actuels de diagnostic d'un hôpital de nonante lits. Ainsi, pour des domaines tels que l'orthopédie, la gynécologie/obstétrique, la pédiatrie ou encore la neurologie, l'imagerie par résonance magnétique constitue désormais un instrument de diagnostic déterminant. Dans les autres domaines, l'IRM représente également une technique complémentaire. L'IRM permet de déceler à un stade précoce un grand nombre d'anomalies invisibles. Comme vous pouvez bien l'imaginer, la pose du diagnostic est un des éléments essentiels dans la prise en charge d'un malade. Deuxièmement, au moment où nos hôpitaux devront être concurrentiels avec l'ouverture des frontières en 2012, il est particulièrement important que nos médecins radiologues conservent voire améliorent leurs compétences. Par ailleurs, la présence d'équipements répondant aux standards actuels, qui ne sont pas un luxe mais bien une réelle nécessité, jouera également un rôle prépondérant dans l'attractivité du site pour le recrutement des médecins, notamment les radiolo-

gues. Sur le terrain, nous constatons déjà un réel problème. Cette problématique ne concerne d'ailleurs pas uniquement les médecins radiologues, mais bien l'ensemble des médecins qui souhaitent bénéficier d'un IRM lorsque cela est nécessaire afin d'offrir des soins de qualité à leurs patients.

Troisièmement, le regroupement des technologies d'imagerie médicale dans la nouvelle annexe libérera une surface de l'ancien bâtiment permettant le réaménagement du service des urgences, lui aussi trop à l'étroit. Des boxes supplémentaires sont prévus. Le financement de ce projet n'est pas prévu dans le cadre du présent message, il sera financé dans le cadre de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'HFR. En ce qui concerne le deuxième étage du service de radiologie actuel, il sera affecté à l'activité de sénologie. Ainsi, de nouveaux locaux adaptés et des équipements répondant aux standards actuels permettront d'offrir un service de radiologie performant et un service d'urgence répondant tous deux aux besoins de la population de tout le site.

Le coût total du projet sur les cinq prochaines années, fonctionnement compris, se monte à 7 067 529. En principe, ce projet d'installations d'IRM devrait à terme s'autofinancer, voire même rapporter de nouvelles recettes. La mise en service est prévue en 2011 et ce projet s'inscrit dans la volonté d'offrir à toute la population du sud un hôpital de soins aigus offrant des soins de qualité et répondant aux standards actuels en matière d'équipement. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur le présent projet de décret.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion préavise favorablement le projet de décret qui vous est soumis. En relevant au passage la présentation, qui inclut selon la loi portant règlement du Grand Conseil les dépenses et recettes d'exploitation pour les cinq premières années du déploiement de ce décret. La présentation en soi n'est pas très heureuse, car elle porte à confusion. Elle n'est le fait ni bien évidemment de la Direction de la santé ni de la Direction des Finances, qui ne font qu'appliquer la loi. Ceci étant, en termes de prise de connaissance des chiffres, on aurait pu souhaiter une présentation peut-être plus heureuse. La CFG vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a étudié le décret N° 144, qui demande un montant de 7 067 529 francs pour la construction d'une extension du HFR site de Riaz et de l'équiper d'un IRM. Les locaux actuels qui se situent dans l'ancien bâtiment ne sont plus adaptés pour un travail optimal et, de plus, ne permettent pas de développer les urgences. Cela ne peut plus durer. Déplacer les services médico-techniques dans une annexe est devenu indispensable.

Le groupe libéral-radical est par contre un peu plus réservé quant à l'acquisition d'un appareil IRM. Je pose la question à M^{me} la Commissaire si une étude sur une éventuelle collaboration avec des IRM exploités par des privés a été faite. L'IRM de l'Hôpital de Riaz sera-t-il concurrent ou complémentaire avec celui

du privé qui l'exploite à Bulle? Au moment où l'on cherche des solutions pour faire baisser les coûts de la santé, il serait bien qu'une synergie soit trouvée. Le groupe libéral-radical est conscient du développement de l'Hôpital de Riaz. Les médecins doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions si on veut rester compétitif et garder ou faire venir de jeunes médecins. Les patients ont des exigences. Ils veulent un service à la hauteur de leur rapport. C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical entrera en matière sur ce décret.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Ce message N° 144 a suscité un grand intérêt et soulève aussi un certain nombre de questions. au sein du groupe démocrate-chrétien. De manière générale, nous soutenons que le site HFR de Riaz soit doté de moyens et de compétences supérieurs et nécessaires afin de répondre aux besoins définis dans les mandats de prestations attribués par le réseau hospitalier fribourgeois. Les patients du HFR de Riaz et du sud du canton en particulier ont droit à des technologies modernes adaptées aux exigences médicales élevées. Le groupe relève aussi que le maintien du personnel qualifié et compétent passe par des instruments de travail performants. Les nouvelles générations de médecins souhaitent et veulent des équipements à la pointe des technologies actuelles.

Le coût de construction semble être acceptable, de même que les frais d'investissement de l'équipement IRM. Le concept MINERGIE avec l'utilisation du bois pour la structure et le chauffage est un bon choix partagé par le groupe démocrate-chrétien. Néanmoins, la consommation électrique étant élevée, la pose de panneaux photovoltaïques, absents dans le projet, devra être réévaluée. M^{me} la Conseillère, nous vous demandons des précisions sur ce point.

Au sein du groupe, un nouveau débat: le taux de couverture cantonal pour ces équipements IRM, avec la collaboration des installations publiques et privées, a fait l'objet de différentes questions. Finalement, le coût général sera reporté sur les contributeurs des caisses-maladie et sur les frais de la médecine en général. Pouvez-vous nous donner, M^{me} la Conseillère, des assurances sur une utilisation judicieuse et sur la collaboration possible et active dans ces domaines technologiques? Notre groupe relève les travaux annoncés pour le service des urgences du HFR Riaz, de la structure provisoire du bloc opératoire et des autres investissements futurs d'infrastructures dans le réseau hospitalier fribourgeois. Le groupe demande à être informé sur la planification des moyens et des investissements futurs. La Commission de planification sera-t-elle saisie de ces domaines d'importance? Quand le Grand Conseil aura-t-il une information détaillée?

Dernier point. Le groupe est surpris des articles 3 et 4 du décret sur le mode de financement et le mélange entre coûts d'exploitation et coûts d'investissement basés sur une période de cinq ans. M^{me} la Conseillère, nous vous demandons également des précisions sur cette doctrine financière qui, semble-t-il, est nouvelle et s'écarte des articles 27 et 28 de la loi du 27 juin 2008 sur le réseau hospitalier fribourgeois. La transparence des coûts est nécessaire et ce principe doit être aussi d'actualité dans le réseau. Comment le Grand Conseil

sera-t-il informé sur l'évolution du financement basé sur cinq ans? Un rapport annuel, par exemple, sur ce message nous donnera-t-il des informations crédibles sur les dépenses et recettes effectives? Avec ces questionnements, le groupe démocrate-chrétien soutient le décret proposé.

Corminbeuf Dominique (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste a étudié avec attention le message N° 144 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment d'imagerie médicale à l'hôpital cantonal fribourgeois de Riaz.

Pour garder concurrentiel le site de Riaz et avoir des médecins compétents à disposition, il faut immanquablement disposer d'outils performants. De plus, les nouveaux financements hospitaliers sont étroitement dépendants du degré et de la qualité des moyens mis à disposition. Si nous voulons garder un secteur hospitalier public compétitif et de qualité, ce décret est l'un des déclencheurs pour y parvenir. Il est aussi impératif que le secteur de la santé publique soit identique et traite à égalité tous les citoyens de ce canton. Il est alors logique que les citoyennes et citoyens du sud du canton aient les mêmes conditions sanitaires publiques que le reste du canton. Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière de ce décret et votera le crédit d'engagement concernant la construction et l'équipement du bâtiment IRM de l'hôpital fribourgeois sur le site de Riaz. Nous vous invitons à en faire de même.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné ce projet de décret N° 144. A l'unanimité, il entrera en matière.

Aeby-Egger Nicole (*ACG/MLB, SC*). Notre groupe soutient à l'unanimité cet investissement important pour la qualité de la prise en charge des patientes et des patients du sud de notre canton. Toutefois, chers collègues, l'offre de prise en charge dans un hôpital fait partie d'un tout et le Sud aura son bel IRM qui fera de belles images permettant de faire de bons diagnostics. Malheureusement, ceci risque de s'arrêter là. Pourquoi? Parce que si votre pathologie nécessite une prise en charge chirurgicale, vous devrez passer dans un bloc opératoire vétuste et provisoire, qui ferait tout à fait l'affaire en cas de catastrophe, mais qui est loin du compte en ce qui concerne les normes actuelles de qualité. Dans un hôpital, il y a, tout comme dans un hôtel, des parties visibles (les chambres et la salle à manger) et il y a la cuisine. Vous le comprenez, la cuisine, ici, c'est le bloc opératoire et c'est un des lieux stratégiques qui est déterminant pour les chances de guérison des opérés.

Lors de notre séance de commission, nous avons appris que les locaux du bloc opératoire, certes considérés comme provisoires, sont cependant bien conçus. S'il faudra bien un jour reprendre cette question, celle-ci n'est pas d'actualité. Or, voici les quatre principaux défauts du bloc actuel.

Le premier: il n'y a pas de séparation entre le propre et le sale. Ceci signifie que les boîtes stériles de l'opération suivante croisent les poubelles sanguinolentes de la précédente.

Le deuxième: le personnel peine à circuler en gardant les distances de sécurité dans des salles dont les surfaces varient entre 34,73 m² et 41 m², alors que les normes des salles construites actuellement au bloc opératoire de Bertigny 3 sont de 51 m² à 54 m². Ceci montre que les salles ont de 16 à 20 m² de moins que celles de Bertigny 3.

Le troisième: une seule salle sur les quatre en activité est équipée de flux laminaire. C'est un système de ventilation filtrée à pression positive et unidirectionnelle indispensable pour les opérations orthopédiques. Il faut savoir que l'orthopédie occupe plus de la moitié du programme opératoire de Riaz.

Le quatrième: il n'y a pas de possibilité de régler la température des salles. Toutes les personnes qui ont bénéficié de containers savent que l'on y gèle en hiver et que c'est le sauna en été. Si ceci peut rester tolérable pour les personnes normales, ça devient vite problématique. En cas de chirurgie prothétique, s'il fait trop chaud, ça pose des problèmes de ciment, mais je vous épargne les détails ici en plenum. La température est également problématique pour la chirurgie pédiatrique, qui devrait alors, pour des raisons de température, n'être effectuée que l'été au risque de voir les petits opérés souffrir d'hypothermie en hiver. Et encore des prises électriques trop basses, des sols qui ont déjà été réparés mais qui supportent mal le grand poids des tables d'opération.

Je vais m'arrêter là avec cette liste non exhaustive. Il faut un vrai bloc opératoire pour le site de Riaz, afin que les patientes et les patients du sud du canton puissent être pris en charge dans un bloc opératoire répondant aux normes contemporaines et non dans les conditions d'un hôpital de brousse. C'est la raison pour laquelle je vous annonce le dépôt d'une motion demandant de débloquer le montant nécessaire.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je suis très étonné d'entendre ce que M^{me} Aeby vient de dire. D'une part, si c'est un hôpital de brousse, j'aimerais bien y travailler. J'ai eu l'occasion d'opérer et d'envoyer des gens à Riaz, je sais bien que c'est un petit peu exigü, mais nous pouvons faire un travail tout à fait satisfaisant et excellent. Je vous signale tout de même que l'orthopédie à Riaz a augmenté en flèche. Si c'était aussi vétuste que vous le prétendez, je ne pense pas que les orthopédistes auraient pu faire les interventions telles qu'ils le font actuellement. J'aimerais seulement corriger ceci. Faire ce qu'ils font là-bas avec ce qu'ils ont, je trouve que ce n'est pas aussi noir que M^{me} Aeby veut bien le prétendre. D'autre part, ce bloc est relativement récent. Tous les blocs ont des défauts. Le mien a aussi un défaut, celui de l'hôpital cantonal aussi, mais je ne pense pas qu'il faille peindre de manière si noire le bloc opératoire de Riaz.

Je passe maintenant à l'autre sujet qui est celui de l'institut de radiologie. Il y a quelques années en arrière, nous avons discuté ici dans cette enceinte de l'acquisition du CT qui était, à cette époque, l'instrument qui était le plus utilisé. Actuellement, l'IRM est devenu une installation indispensable pour un service de radiologie qui se respecte. Nous avons à Payerne les deux instruments, l'IRM et le CT, et je vois quotidien-

nement que l'IRM est beaucoup plus utilisé qu'un CT. Le CT a tendance à reculer dans son utilisabilité.

En ce qui concerne les appareils d'IRM. Lorsque vous achetez un ordinateur chez Interdiscount, au moment où vous avez acheté la machine, elle est déjà dépassée. L'IRM qui se trouve à Bulle actuellement, en institut privé, sera déjà déclassé par rapport à la machine que l'Hôpital de Riaz pourra acquérir. Malheureusement, c'est pour toutes les installations techniques la même chose. Ce n'est pas la même chose d'avoir une image parfaite telle que certainement l'Hôpital de Riaz l'aura ou d'avoir le résultat d'autres examens. Si je compare les images IRM de l'Hôpital cantonal il y a vingt ans en arrière, ça n'a rien à faire avec les images que l'Hôpital cantonal nous fournit maintenant avec ses nouvelles installations. On devra suivre le progrès et je pense que c'est indispensable d'avoir cette installation, déjà pour l'engagement des médecins radiologues.

Ces dernières années, le service de radiologie de l'Hôpital de Riaz a eu d'énormes problèmes à avoir des médecins. Il y a eu un roulement impressionnant de médecins qui sont venus et qui sont partis. Tout simplement, quand on engage un médecin radiologue, la première question qu'il pose est: avez-vous un IRM? Si vous n'avez pas d'IRM, le médecin part. A Payerne, nous avons engagé, il y a deux mois en arrière, un médecin radiologue. C'est un garçon qui a trente-cinq ans maintenant et qui sort de sa formation. C'est un grand garçon, mais chez nous c'est encore un gamin, parce que moi, je suis un vieux. Ceci étant, ce sont des radiologues qui sont formés pour l'IRM. Si vous leur dites que l'on a une radiographie conventionnelle et un CT, mais pas d'IRM, le médecin va ailleurs. Si on veut avoir un service de radiologie compétitif – ils le méritent à Riaz, parce que l'orthopédie va très bien et que c'est l'orthopédie qui utilise le plus ces appareillages – je pense que la discussion aujourd'hui ne se fait plus. Il ne faut pas vous faire d'illusions. Dans dix ans, l'IRM sera dépassé et on aura déjà des appareils beaucoup plus performants. Pour les besoins actuels d'un hôpital de la grandeur de celui de Riaz, c'est un instrument indispensable.

A Payerne, puisque je travaille au HIB comme orthopédiste, on avait discuté il y a une dizaine d'années de l'achat d'un IRM. On a tergiversé pendant cinq ans. On a commencé en 2006 à mettre en planification l'IRM. Il y a à peu près une année et demie, on a commencé à travailler avec cet IRM. Je peux vous garantir aujourd'hui que cet IRM fonctionne sur dix heures d'utilisation continuellement. Je crois que, du point de vue de la rentabilité, la discussion est également inutile.

Je ne vais pas prolonger, je vous recommande chaudement l'entrée en matière et surtout, pour le vote final, d'accepter ce crédit.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants, ainsi que la Commission de finances et gestion, pour leur soutien au projet. Pour les questions des députés Hunziker, Schoenenweid et Aeby, je laisserai répondre M^{me} la Commissaire du gouvernement. Toutefois, je m'étonne des questions sur la répartition du crédit, qui comprend des frais de fonctionnement sur cinq ans. En effet, les crédits acceptés pour Bertigny 3 et pour

la deuxième année de médecine comprenaient déjà les frais de fonctionnement pour cinq ans. Ils n'avaient alors pourtant fait l'objet d'aucune remarque ou question à M^{me} Chassot.

La Commissaire. Je remercie tous les groupes qui soutiennent l'entrée en matière du décret.

M. le Député Hunziker a parlé d'une étude de collaboration éventuelle avec l'IRM de Bulle. Au moment de l'installation de l'IRM de Bulle, des contacts avaient été pris avec ce qui était à l'époque l'Hôpital sud fribourgeois. Aucun arrangement n'avait été trouvé à cette époque. Nous avons refait une analyse et pour nous, en fonction de l'ensemble des éléments que j'ai donnés dans l'entrée en matière, pour un hôpital public, pour assurer des soins de qualité, pour permettre à l'Hôpital fribourgeois Riaz de faire face à l'ouverture des frontières, il est absolument essentiel que cet hôpital de nonante lits dispose d'un IRM. Il en va aussi de l'attractivité, comme on l'a dit et comme l'a relevé M. le Député Zadory. Nous avons déjà été confrontés à cette problématique. Dernièrement, nous avons un poste de médecin adjoint. Nous n'avons eu que deux candidatures – une interne et une externe – et la personne externe a retiré sa candidature. On voit que les soucis sont là. La préoccupation est là. L'IRM n'est pas un luxe, mais un outil essentiel à un hôpital tel que celui de Riaz. Pour nous, il est particulièrement important que toute la population du Sud, districts de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne, puisse bénéficier aussi des outils qui sont mis à disposition dans les autres parties du canton.

Concernant les questions du député Schoenenweid, je peux donner l'assurance d'une utilisation judicieuse. Nous avons aussi le souci de la maîtrise des coûts de la santé, parce que le Conseil d'Etat ne s'occupe pas seulement de la gestion de l'Hôpital fribourgeois, mais a aussi la responsabilité du coût des primes maladie et nous devons nous assurer d'une maîtrise des coûts. Si nous installons un IRM à Riaz, ce n'est pas pour voir multiplier les dépenses et les recettes, mais c'est bien pour pouvoir offrir ces soins de qualité. Nous ne ferons que les examens nécessaires et nous ne ferons pas d'examens superflus.

En ce qui concerne la Commission de planification sanitaire, la nouvelle Commission de planification sanitaire telle qu'elle a été instituée dans la loi sur la santé que vous avez traitée au mois de juin va entrer en vigueur le premier janvier 2010. Une nouvelle commission sera nommée et sa tâche sera d'établir cette planification sanitaire globale qui reprend l'ensemble des domaines touchant à la santé. Un rapport sera soumis au Grand Conseil. Vous aurez l'occasion de vous prononcer aussi sur les objectifs de planification du canton de Fribourg.

Je suis très étonnée des propos de M^{me} la Député Nicole Aeby. C'est la première fois que j'entends ces critiques. Je crois que si cette situation était aussi terrible qu'elle l'a décrite, nous aurions déjà eu des échos, tant au conseil d'administration qu'à mon niveau. Je ne peux pas me prononcer sur l'ensemble des défauts que vous avez évoqués, car je vais vérifier vos dires. Ce que je peux vous dire, c'est que, par rapport à la température, il y a un réglage de la température dans les qua-

tre salles d'opération. Cet élément, je le conteste, parce qu'il faut simplement régler, car le réglage existe. Il est vrai que les salles étaient des salles provisoires qui ont été installées par une entreprise allemande. Ces salles opératoires n'ont pas seulement été installées dans le canton de Fribourg. Elles ont aussi été installées dans d'autres hôpitaux. Ça correspond à des normes en vigueur. Elles sont certes exigües, mais nous ne sommes pas dans des conditions d'opérations de brousse. Nous sommes dans des conditions de prise en charge de qualité des personnes qui se font soigner ici. Je n'ai eu aucune remarque des médecins qui opèrent à Riaz par rapport à l'ensemble des éléments évoqués. Je demanderai un rapport à l'Hôpital fribourgeois pour savoir ce qu'il en est par rapport aux remarques que vous avez faites. Je crois que le député Zadory peut mieux que moi – et il l'a fait – parler de l'expérience qu'il a vécue à Riaz.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce décret, cet IRM étant vraiment un outil indispensable pour l'Hôpital fribourgeois Riaz et aussi pour le réaménagement du service des urgences. Là aussi des améliorations doivent être apportées.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

La Commissaire. La construction du nouveau bâtiment est estimée à un montant total de 3 803 600 francs sur la base de l'indice suisse des prix de la construction. Les coûts des travaux seront majorés ou réduits en fonction de l'évolution de l'indice.

J'ai oublié de répondre à la question sur l'étonnement du groupe démocrate-chrétien, M. Schoenenweid, sur la présentation du financement. Nous avons présenté un message conforme à la loi sur les finances et notamment son art. 25 qui est aussi en application d'une jurisprudence constante du tribunal fédéral. Nous avons déjà présenté de tels décrets, notamment au projet Bertigny 3, à la troisième année de médecine. La façon d'intégrer ces frais de fonctionnement correspond à la loi sur les finances du canton de Fribourg.

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. Il s'agit des appareils et je tiens à relever que l'appareil IRM envisagé est plus simple que celui de Fribourg. Les besoins étant différents, il coûte ainsi un tiers de moins.

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

– Adopté.

ART. 6

– Adopté.

ART. 7

– Adopté.

ART. 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 74.*

Se sont abstenus:

Cotting (SC, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 2.*

Rapport N° 143

sur le postulat N° 269.04 Jacques Bourgeois (pour une maîtrise – réduction des coûts AI – réinsertion facilitée – encadrement optimal des personnes invalides bénéficiaires de rentes)¹

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le canton de Fribourg a saisi l'opportunité des importants changements induits dans le domaine de la prise en charge des personnes handicapées suite à la RPT pour redéfinir les priorités de sa politique en matière d'handicap en faveur d'une refonte de sa législation. Nous travaillons actuellement avec les acteurs concernés sur notre plan stratégique exigé par la LIPPI. Nous devons prendre en compte les besoins de la population invalide, tant pour la planification que pour l'analyse des besoins. Nous sommes en pleins travaux pour avoir une planification qui soit réelle et en fonction des besoins d'aujourd'hui, ainsi que le financement des institutions et le mode de collaboration avec les autres cantons.

Ce plan stratégique devra être approuvé par le Conseil fédéral et lors du premier trimestre 2010, un projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil.

– Le Grand Conseil prend acte de de ce rapport.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e suppléant-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (3^e tour)

Bulletins distribués: 88; rentrés: 88; blancs: 5; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M^{me} Caroline Déneraud* par 52 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Danièle Mayer Aldana: 27; M^{me} Catherine Hayoz: 3; M. Jean-Marie Pasquier: 1.*

Un membre de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil

Bulletins distribués: 91; rentrés: 87; blancs: 13; nuls: 1; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M. René Thomet* par 70 voix.

Ont obtenu des voix *M. Nicolas Rime: 1; M. Raoul Girard: 1; M. Albert Studer: 1.*

Un membre de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale

Bulletins distribués: 88; rentrés: 86; blancs: 8; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

¹ Texte du rapport pp. 1390ss.

Est élu-e pour une la durée de la législature *M^{me} Andrea Burgener Woeffray* par 75 voix.

Ont obtenu des voix M. Nicolas Rime: 1; M. Albert Studer: 2.

Clôture de la session

Le Président. Nous sommes arrivés au terme de notre programme, au terme de notre session de septembre. Je vous souhaite une excellente bénichon et je vous donne rendez-vous au mois d'octobre.

- La séance est levée à 12h00.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
